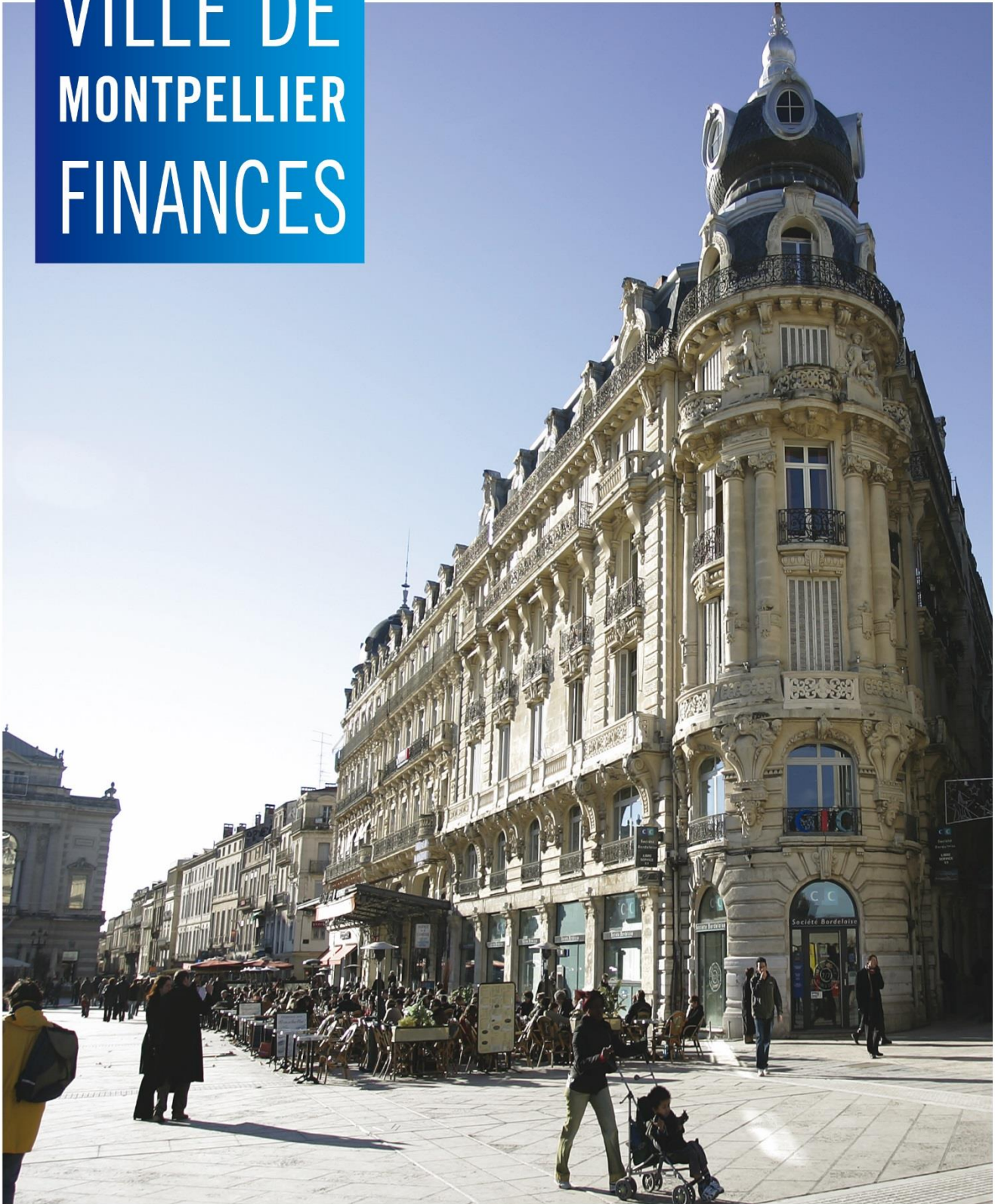


VILLE DE MONTPELLIER FINANCES



BUDGET PRIMITIF 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Philippe SAUREL
Maire de la Ville de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole



Cher(e)s collègues,

Lors du débat d'orientation budgétaire du 25 février dernier, nous avons présenté un projet de budget équilibré et cohérent.

Ce budget 2016 d'un montant de 435 M€ tient compte de la baisse des dotations de l'Etat, de la démographie dynamique de la Ville de Montpellier, et d'une période de grands changements avec le transfert de compétences à la Métropole. Il s'inscrit dans une démarche de modernité avec la dématérialisation des pièces financières depuis le 1^{er} février, et une volonté de transparence puisque la ville s'est engagée dans un dispositif de certification des comptes.

Ce budget est à la hauteur des enjeux présents et à venir. Il conforte nos engagements de ne pas toucher à la fiscalité, de préserver ainsi le pouvoir d'achat des montpelliérains tout en maintenant un niveau soutenu d'investissement. Ainsi nous investirons 63 M€ en 2016.

En instaurant un dialogue régulier avec les administrés nous avons construit un budget solidaire et équitable qui permet d'adapter les politiques municipales au plus près des besoins des Montpelliérains. Ainsi nous nous sommes fixés trois priorités :

- L'éducation pour favoriser la réussite des petits Montpelliérains et leur permettre de vivre leur scolarité dans les meilleures conditions, pour cela, la ville consacre 1/5^{ème} de son budget à cette thématique.
- L'aménagement du cadre de vie car nous sommes à l'écoute des attentes des administrés et cherchons à répondre à leurs besoins en matière de propreté, de sécurité, d'aménagement de l'espace public et d'urbanisation du territoire.
- Le renforcement du lien social en développant notre accueil des jeunes enfants, en soutenant les actions menées en matière de culture, de sport et en faveur des populations les plus fragiles.

La Ville de Montpellier est attractive de par son économie, ses jeunes entreprises porteuses d'avenir, sa culture contemporaine qui a inspiré et qui continue de passionner les plus grands artistes, sans oublier son rayonnement à l'international. Avec ce budget 2016, nous relevons les défis économiques, démographiques, territoriaux en restant connectés avec le terrain. Laissez-moi vous présenter maintenant les grandes lignes de ce budget.

AVANT-PROPOS	7
Un transfert de compétence à la Métropole réussi.....	7
Une dématérialisation des pièces financières mise en œuvre avec succès	8
Une volonté de certification, gage de transparence	9
Une construction budgétaire maîtrisée et équilibrée	9
Un budget 2016 qui vient soutenir l'emploi	10
1. UNE GESTION FINANCIÈRE RESPONSABLE.....	11
1.1 BOUCLAGE DU BUDGET	12
1.1.1 Un Budget de 434,9 M€.....	13
1.1.2 L'évolution de BP à BP	13
1.1.3 Les recettes du budget 2016	14
1.1.4 Les dépenses du budget 2016.....	15
1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16
1.2.1 Evolution de la section de fonctionnement à périmètre constant.....	16
1.2.2 Les recettes de fonctionnement : 322,3 M€.....	17
1.2.2.1 La fiscalité : 208,7 M€	17
1.2.2.2 Les dotations et participations de l'Etat : 72,8 M€	21
1.2.2.3 Les autres recettes de fonctionnement : 40,8 M€.....	22
1.2.3 Les dépenses de fonctionnement : 322,3 M€.....	23
1.2.3.1 Les charges à caractère général : 58,2 M€	24
1.2.3.2 Les dépenses de personnel : 169,7 M€.....	24
1.2.3.3 Les subventions : 23,8 M€.....	26
1.2.3.4 Les charges financières : 5,8 M€.....	27
1.2.3.5 L'Attribution de Compensation : 43,3 M€.....	28
1.2.3.6 Les dépenses d'ordre : 19,6 M€.....	28
1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT	29
1.3.1 Les recettes d'investissement : 112,6 M€.....	29
1.3.1.1 Les recettes d'ordre : 19,6 M€.....	29
1.3.1.2 Le Fonds de Compensation de la TVA : 6 M€.....	29
1.3.1.3 La dotation amendes de police : 4,5 M€.....	29
1.3.1.4 Les subventions et participations reçues : 2,6 M€.....	30
1.3.1.5 Les produits des cessions : 1,6 M€	30
1.3.1.6 Les remboursements d'avances : 18 M€.....	31
1.3.1.7 Le recours à l'emprunt : 39,97 M€.....	31
1.3.1.8 Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 18,3 M€.....	31
1.3.2 Les dépenses d'investissement : 112,6 M€.....	32
1.3.2.1 Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 18,3 M€.....	32

1.3.2.2	Le remboursement du capital de la dette : 14,1 M€.....	32
1.3.2.3	Les avances infra-annuelles : 15,5 M€.....	32
1.3.2.4	Les dépenses d'équipement : 63,4 M€.....	33
2.	UN BUDGET 2016 TOURNÉ VERS L'ACTION	35
2.1	UN BUDGET 2016 AMBITIEUX POUR L'ÉDUCATION.....	36
2.1.1	Réussite éducative.....	37
2.1.2	L'accueil périscolaire.....	40
2.1.3	La restauration scolaire.....	41
2.1.4	Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement).....	43
2.2	UN BUDGET DYNAMIQUE POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE	44
2.2.1	UN URBANISME DOUX.....	45
2.2.1.1	Développement, aménagement et renouvellement urbain	45
2.2.1.2	Action foncière.....	46
2.2.1.3	L'action sur le patrimoine municipal.....	46
2.2.1.4	Opérations métropolitaines.....	48
2.2.2	UNE QUALITE DE VIE AMELIORÉE	49
2.2.2.1	Propreté.....	49
2.2.2.2	Sécurité	50
2.2.2.3	Confort énergétique.....	52
2.2.2.4	Environnement et biodiversité urbaine	53
2.3	UN BUDGET 2016 VOLONTAIRE POUR CRÉER DU LIEN SOCIAL	55
2.3.1	MONTPELLIER, UNE VILLE QUI JOUE COLLECTIF.....	56
2.3.1.1	Enfance	56
2.3.1.2	Jeunesse	58
2.3.1.3	Culture	59
2.3.1.4	Sports	62
2.3.2	MONTPELLIER, UNE EXIGENCE DE PROXIMITÉ.....	65
2.3.2.1	Maisons pour tous	65
2.3.2.2	Solidarité.....	66
2.3.2.3	Tourisme et activité commerciale	69
2.3.2.4	Services à la population.....	71

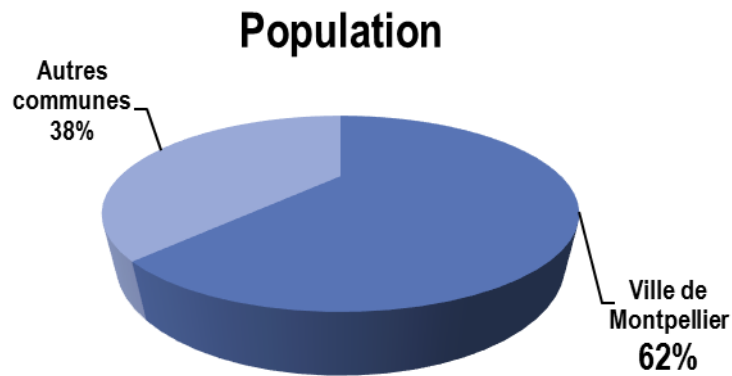
AVANT-PROPOS

Le budget 2016 s'inscrit dans un contexte nouveau pour la Ville de Montpellier marqué par trois changements majeurs (le transfert de compétences à la Métropole, la dématérialisation des pièces financières, l'entrée dans une démarche de certification) et par une exigence : soutenir l'emploi. Ainsi notre construction budgétaire s'est fixée des orientations adaptées à ces défis.

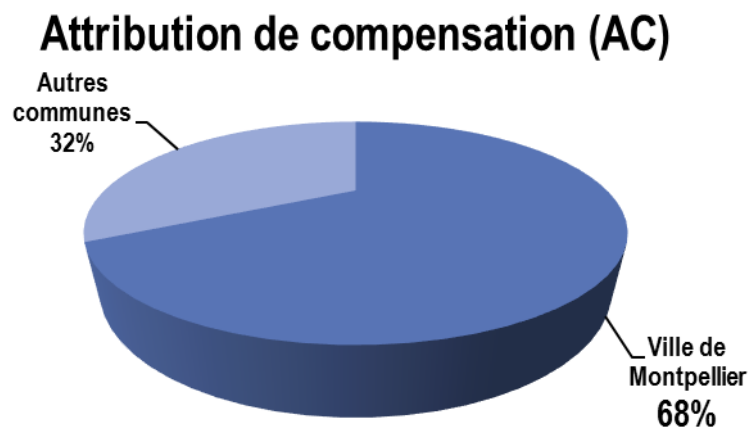
Un transfert de compétence à la Métropole réussi

Le transfert à la Métropole de compétences telles que la voirie et l'espace public, le plan local d'urbanisme, le tourisme et les aires d'accueil des gens du voyage, s'accompagne d'une augmentation significative de l'attribution de compensation versée par la Ville à la Métropole. L'attribution de compensation passe ainsi de 6,1 M€ à **43,3 M€**. En ajoutant les fonds de concours de 7 M€, la contribution de la Ville de Montpellier au financement de la Métropole est de 50,3 M€.

31 communes composent aujourd'hui le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole pour une population Métropolitaine de **427 541 habitants**. La population de la Ville de Montpellier représente **62%** de la population totale.



La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a établi un montant total des charges transférées pour une attribution de compensation (AC) d'un montant de **61,8 M€** pour l'ensemble des 31 communes de la métropole. La contribution de la Ville de Montpellier représente **68%** de ce montant.



Une dématérialisation des pièces financières mise en œuvre avec succès

Depuis le 1er février, la Ville de Montpellier dématérialise sa gestion financière. Avec l'ordonnance relative au développement de la facturation électronique du 26 juin 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015, les collectivités locales doivent passer à la dématérialisation totale dite « full démat » d'ici à 2019. C'est chose faite pour Montpellier, la première grande collectivité du Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et la deuxième ville française après Paris, à réussir ce passage.

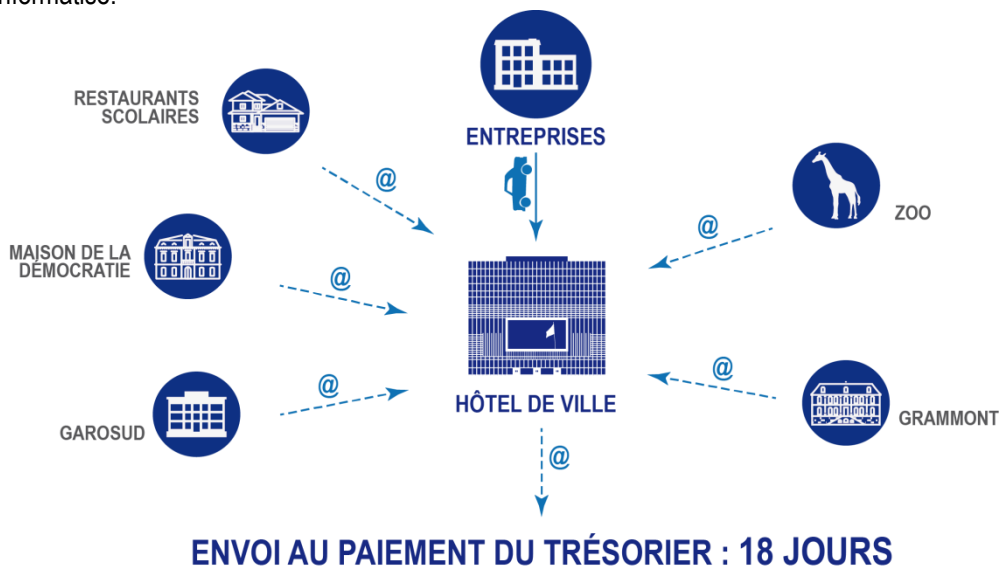
Les délais du circuit papier :

Une facture papier circulait jusqu'au 1^{er} février entre 2 km et 20 km au sein de nos propres services. L'infographie ci-après détaille cette circulation et les délais qu'elle impliquait.



Les délais du circuit dématérialisé :

Chaque service se connecte désormais pour traiter les factures en format dématérialisé. L'envoi au Trésorier est lui aussi informatisé.



Une volonté de certification, gage de transparence

Enfin, le 8 février 2016, la Ville s'est déclarée candidate à la certification de ses comptes, dans le cadre du dispositif prévu par l'article 110 de la loi NOTRe. L'organisme certificateur sera la Cour des Comptes. Les objectifs de la certification de nos comptes sont multiples :

- Répondre à un impératif démocratique, en justifiant de l'emploi des fonds publics ;
- Disposer d'une information fiable sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ;
- Améliorer la transparence sur la situation financière pour les élus et les citoyens ;
- Mieux connaître les charges actuelles et futures.

Avec cette certification nous portons une politique exigeante de gestion des deniers publics. Cette volonté va structurer l'action dans ce domaine pour la décennie à venir.

Une construction budgétaire maîtrisée et équilibrée

Nous avons adapté notre construction budgétaire pour faire face à ces nouveaux défis.

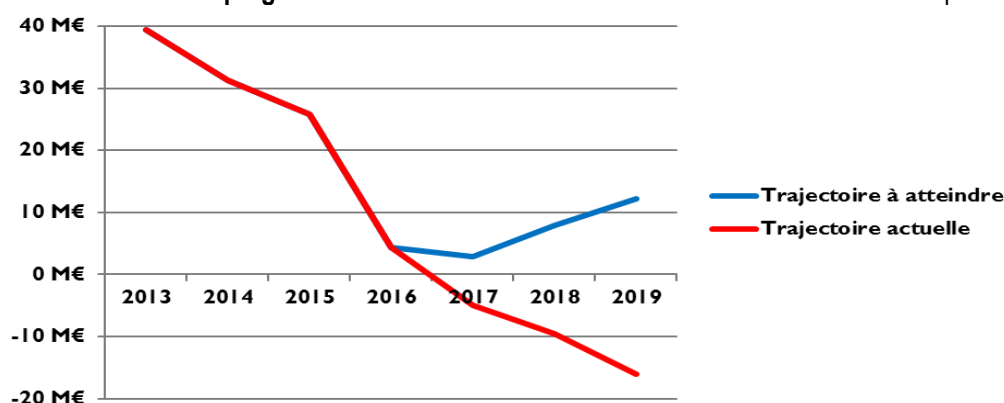
Ainsi, notre prospective est une approche simple pour préparer les budgets à moyen et long terme, en cohérence avec les enjeux majeurs, qui intègre la baisse des dotations de l'Etat, la stabilisation de la fiscalité, le maintien des solidarités communales en matière de tarifs, de gratuité des temps périscolaires et de reconduction du « bouclier social ».

L'analyse de la prospective financière dite « fil de l'eau¹ » de la Ville de Montpellier est basée sur les hypothèses suivantes reprenant ainsi les tendances rétrospectives :

- + 3% sur les charges de fonctionnement
- + 5% sur le personnel
- 50 M€ de dépenses d'équipement
- Baisse des dotations jusqu'en 2017

Ceci fait apparaître une situation problématique dès l'année 2017.

La courbe d'évolution de l'épargne nette illustre à elle seule très clairement cette situation critique.



Le budget 2016 porte la marque de la maîtrise de la gestion budgétaire sur laquelle nous nous appuyons depuis le début du mandat. La section de fonctionnement connaîtra une évolution maîtrisée afin de positionner nos comptes sur une trajectoire vertueuse.

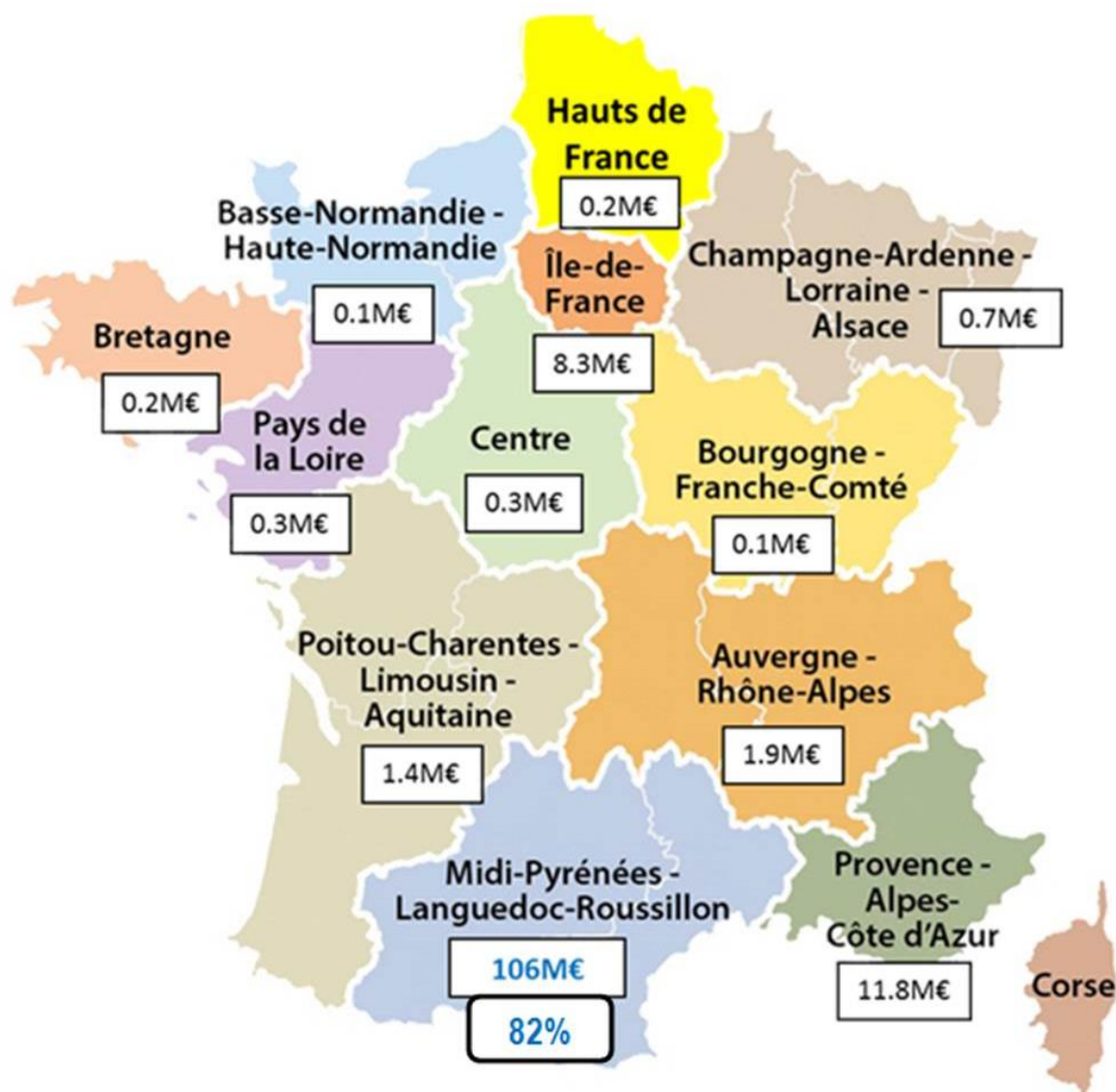
Ainsi notre budget est bâti sur une évolution de **1,2%** des charges de fonctionnement courant et **2,2%** des charges de personnel avec **63,4 M€** de dépenses d'équipement.

¹ « Fil de l'eau » : faire évoluer les dépenses et les recettes à l'identique de la période précédente.

Un budget 2016 qui vient soutenir l'emploi

Notre commande publique (Investissement et Fonctionnement) s'établira en 2016 à près de 130 M€. En 2015, la répartition de ce montant s'établissait ainsi :

Répartition géographique de la commande publique de la Ville de Montpellier en 2015 : 131 M€

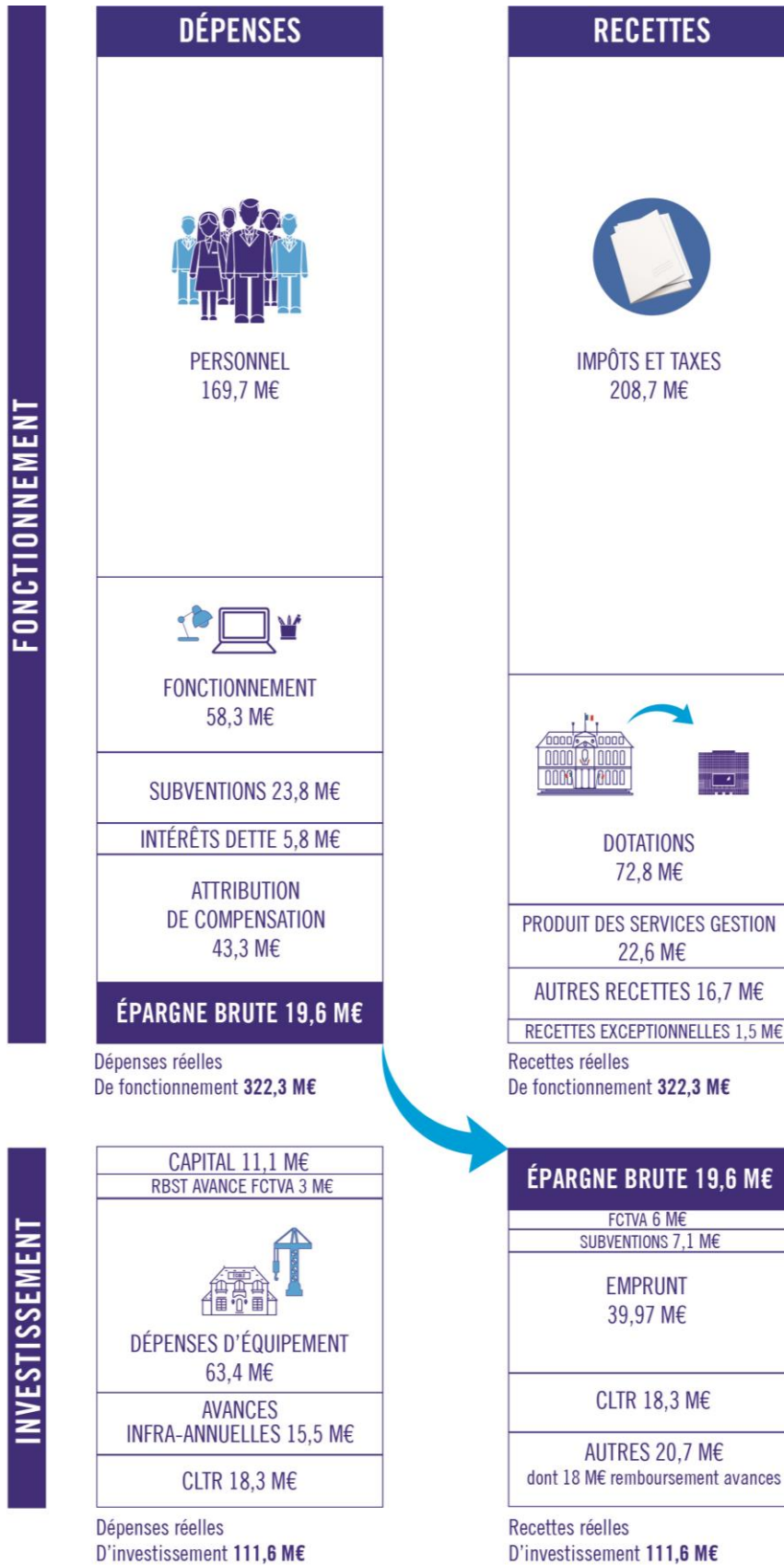


En 2015 avec **131 M€**, la commande publique de Montpellier a confirmé son impact sur le développement économique. 82% de son volume va vers des entreprises régionales.

1. UNE GESTION FINANCIÈRE RESPONSABLE

1.1 BOUCLAGE DU BUDGET

L'équilibre du budget 2016 se présente de la façon suivante :



1.1.1 Un Budget de 434,9 M€

Le budget 2016 consolidé s'établit à **434,9 M€** et se décompose de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL			
En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	19,6	302,6	322,3
Investissement	1,0	111,6	112,6
Total	20,6	414,3	434,9
Recettes			
Fonctionnement		322,3	322,3
Investissement	20,6	92,0	112,6
Total	20,6	414,3	434,9

1.1.2 L'évolution de BP à BP

Le Budget Primitif 2016 évoluera de **-14%** par rapport au Budget Primitif 2015. Il conviendra toutefois de délimiter les effets de la gestion transitoire du transfert à la Métropole. Ainsi le budget 2016 est stable par rapport au budget 2015 recalculé à périmètre constant.

Evolution du Budget Général 2015 / 2016 (y compris période transitoire Métropole)

	BP 2015	BP 2016	Evolution
Section de fonctionnement	368,0	322,3	-12,4%
Section d'investissement	135,4	112,6	-16,8%
Total Budget	503,4	434,9	-13,6%

Et toutes choses égales par ailleurs :

Evolution du Budget Général 2015 / 2016 (hors effet Métropole)

	BP 2015	BP 2016	Evolution
Section de fonctionnement	319,1	322,3	1,0%
Section d'investissement	117,6	112,6	-4,2%
Total Budget	436,7	434,9	-0,4%

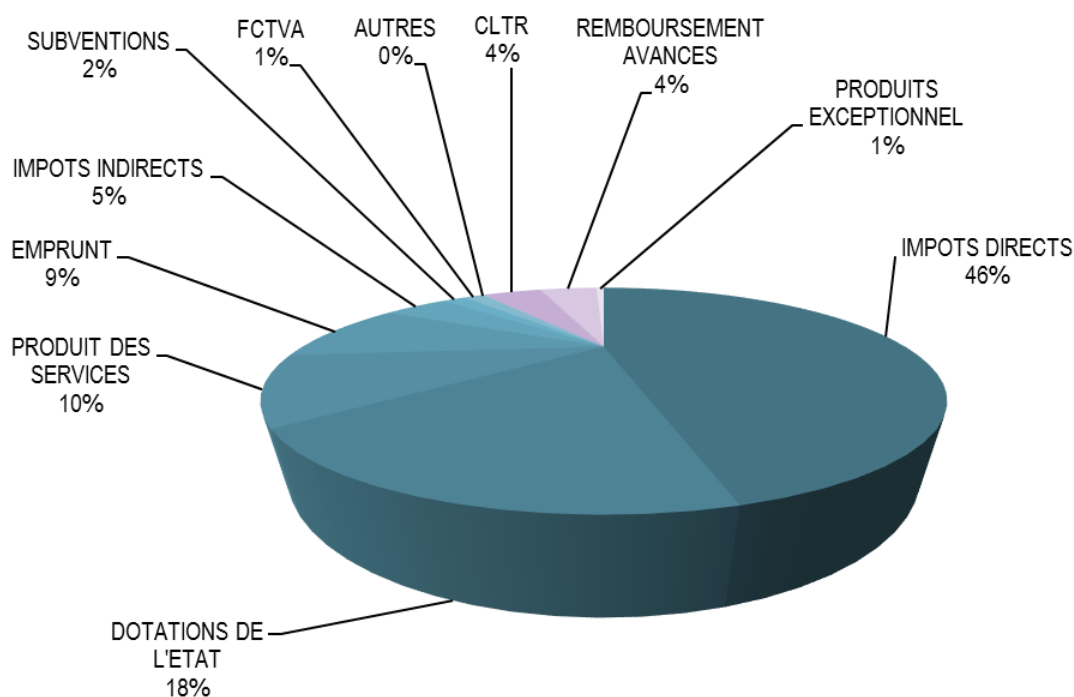
1.1.3 Les recettes du budget 2016

Les recettes réelles totales de la Ville s'élèvent à **414,3 M€** et se répartissent comme suit :

Tableau de répartition des recettes

RECETTES	MONTANT
IMPOTS DIRECTS	190,2 M€
DOTATIONS DE L'ETAT	72,8 M€
PRODUIT DES SERVICES et PARTICIPATIONS	40,8 M€
EMPRUNT	39,97 M€
IMPOTS INDIRECTS	18,5 M€
SUBVENTIONS	2,6 M€
FCTVA	6,0 M€
AUTRES RECETTES	0,5 M€
CLTR	18,3 M€
REMBOURSEMENT D'AVANCES	18,0 M€
PRODUIT EXCEPTIONNEL - CESSIONS	1,6 M€

RECETTES

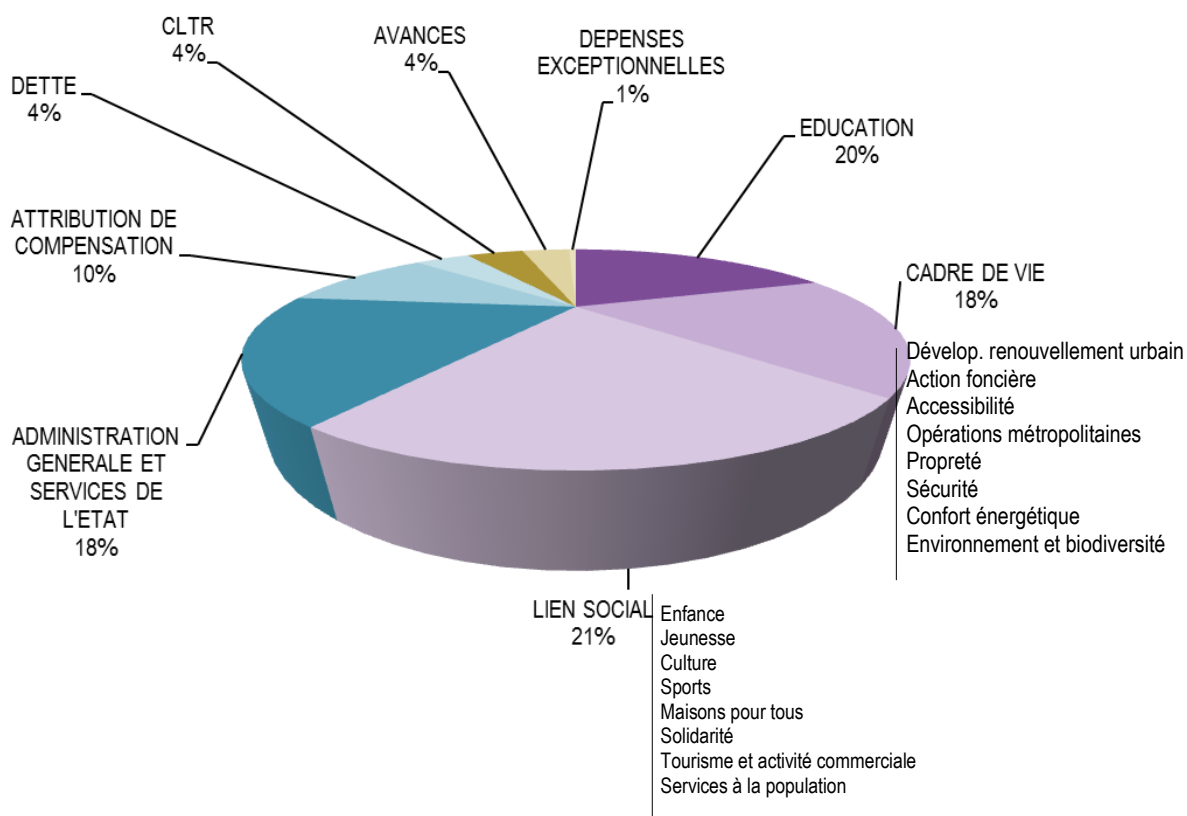


1.1.4 Les dépenses du budget 2016

Les dépenses réelles totales de la Ville s'établissent à : **414,3 M€**.

DEPENSES	MONTANT
EDUCATION	81,3 M€
CADRE DE VIE	74,1 M€
LIEN SOCIAL	88,7 M€
ADMINISTRATION GENERALE et SERVICES DE L'ETAT	73,1 M€
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	43,3 M€
DETTE	16,9 M€
CLTR	18,3 M€
AVANCES	15,5 M€
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	2,3 M€

DEPENSES



1.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.2.1 Evolution de la section de fonctionnement à périmètre constant

Les dépenses et les recettes de fonctionnement évoluent de la façon suivante entre le Budget Primitif 2015 et le Budget Primitif 2016 (hors effet gestion transitoire Métropole) :

DEPENSES en M€	BP 2015	BP 2016	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	297,8	302,6	1,6%
Charges de personnel	166,0	169,7	2,2%
Mises à disposition descendante		0,5	
Charges à caractère général et gestion courante	81,0	82,1	1,2%
Charges financières	6,6	5,8	-12,3%
Autres dépenses	0,9	1,3	44,4%
Attribution de Compensation	43,3	43,3	0,0%

RECETTES en M€	BP 2015	BP 2016	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	319,1	322,3	1,0%
Dotations et compensations de l'Etat	73,5	72,8	-0,9%
Impôts et taxes	205,6	208,7	1,5%
Autres recettes de fonctionnement	40,0	40,8	2%

Notre épargne brute est de **19,6 M€** et notre capacité de désendettement se calcule de la façon suivante :

$$190,8 \text{ M€ d'encours de dette} / 19,6 \text{ M€ d'autofinancement} = 10 \text{ années}$$

1.2.2 Les recettes de fonctionnement : 322,3 M€

Les recettes de fonctionnement s'établissent à **322,3 M€** et se répartissent comme suit :

1.2.2.1 La fiscalité : 208,7 M€

La fiscalité se décompose comme suit :

190,2 M€ fiscalité directe
18,5 M€ fiscalité indirecte

Le Budget Primitif 2016 est établi sur deux choix clairs :

a. Evolution des taux de fiscalité : + 0%

0% d'évolution des taux d'imposition de la Ville et de la Métropole :

Pour la troisième année consécutive du mandat nous construisons un budget avec des taux d'imposition inchangés.

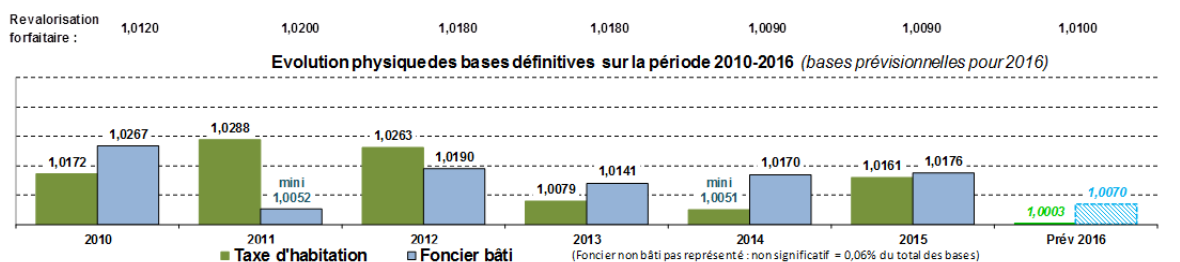
+ 0% TAUX DE FISCALITE

Le produit fiscal prévisionnel proposé au budget 2016 s'élève à **190,2 M€**

Il prend en compte une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition fixée par l'Etat à 1% et une évolution physique ressortant des prévisions notifiées par la DGFIP, assez conforme aux hypothèses prudentes annoncées lors du débat d'orientations budgétaires rappelées ci-dessous :

- 0,51% pour la taxe d'habitation (soit la plus faible évolution constatée en 2014 sur la période 2010-2015)
- 0,52% pour le foncier bâti (soit la plus faible évolution constatée en 2011 sur la période 2010-2015)
- 12,06% pour le foncier non bâti (soit la plus faible évolution constatée en 2013 sur la période 2010-2015)

Revalorisation forfaitaire et Evolution physique sur la période 2010-2015 exprimées en indice



L'exercice fiscal 2016 sera principalement impacté par les deux mesures détaillées ci-après :

- La régularisation de la ½ part supplémentaire ouvrant droit exonération (plus de 60 ans, veufs et autres contribuables sur conditions de ressources) opérée par la DGFIP suite à la mesure gouvernementale leur accordant le dégrèvement de leur taxe d'habitation 2015 (art 75 LFI 2016)
- La nouvelle délimitation des zones ouvrant droit à l'abattement de 30% des bases d'imposition de la taxe foncière des bailleurs sociaux aux douze Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (Art 62 LFI 2015)

Produit fiscal 2016

Taxe	Base prévisionnelle	Taux	Produit prévisionnel
Taxe d'habitation	354,5 M€ (évolution physique=0,03%)	22,49%	79,7 M €
Taxe foncier bâti	350,1 M€ (évolution physique =0,70%)	31,18%	109,2 M€
Taxe foncier non bâti	0,5 M€ (évolution physique =10,58%)	112,71%	0,6 M€
Produit prévisionnel (TH+FB+FNB) 2016			189,5 M€

Majoration prévisionnelle de la TH des résidences secondaires en 2016 : **0,9 M€**

Rappel sur la taxe d'habitation

Il apparaît utile de rappeler et préciser à ce sujet que :

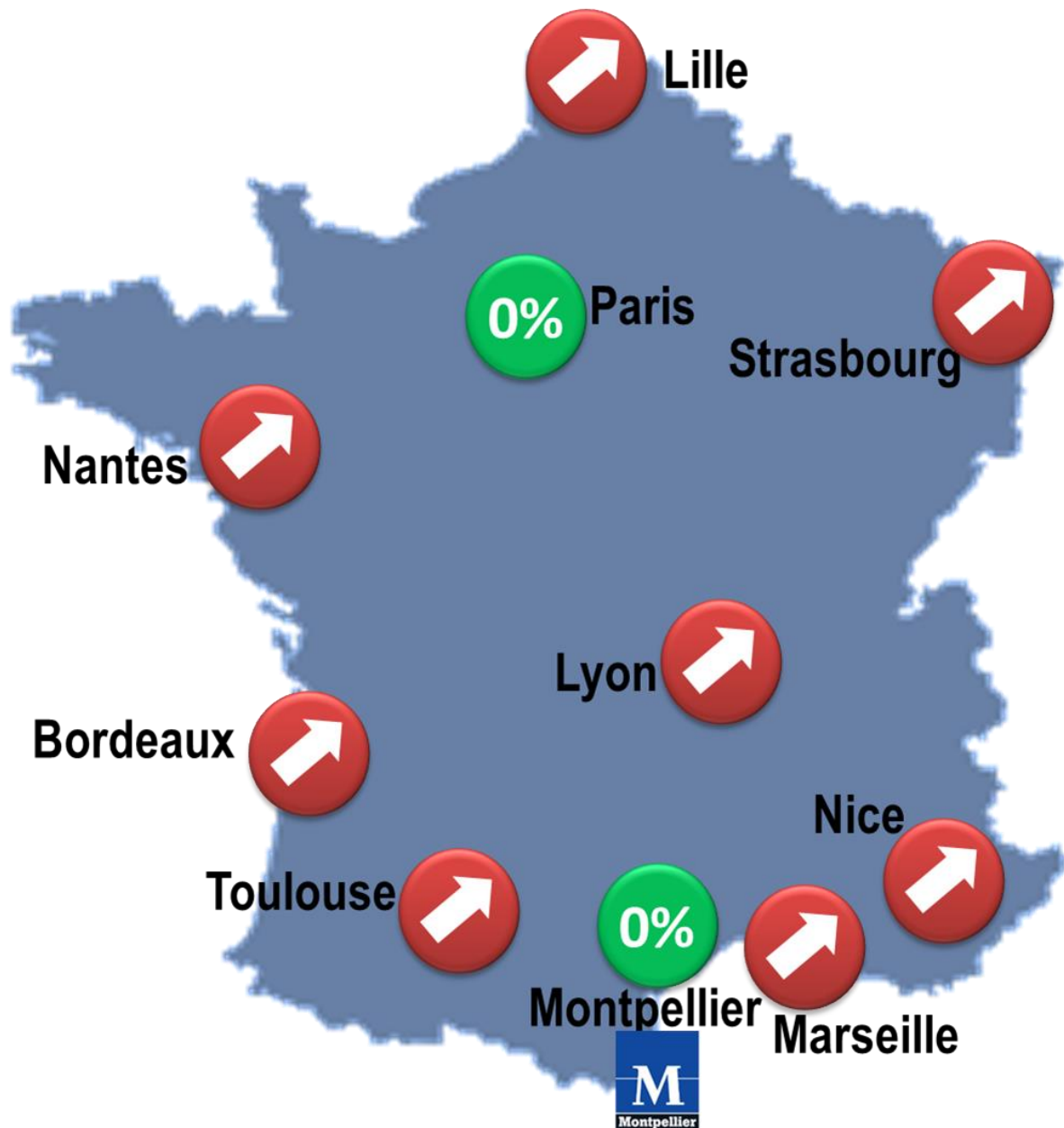
- Le taux de la taxe d'habitation à Montpellier s'établira en 2016 à **22,49%**
- Soit un taux **inférieur de -1,7 point au taux moyen communal** constaté en 2015 par la DGFIP au **niveau national (24,19%)** et de **-7,3 points** à celui relevé au **niveau départemental (29,81%)**
- En outre, la politique d'abattements appliquée par la Ville est une des plus favorables aux foyers fiscaux modestes et aux familles nombreuses (**17 M€** de taxe non perçue à ce titre ce qui ramène à un taux réel appliqué de **18,5%**)


Taux réel TH : 18,5%

Montpellier, seul bloc communal avec Paris à 0% en 2015 et 2016

La carte ci-dessous qui présente l'évolution de la fiscalité en 2015 et 2016 montre que la Ville de Montpellier est une des rares qui stabilise la pression fiscale. En ne touchant ni les taux, ni les abattements, **Montpellier et Paris** sont les 2 seuls blocs communaux qui n'ont pas sur ces deux années actionné le levier fiscal.

Evolution des impôts communaux en 2015 et 2016 des 10 grandes Villes Françaises et de leur métropole



 Villes ayant augmenté leurs taux de fiscalité et/ou modifié leur politique d'abattement au cours de ces deux dernières années.

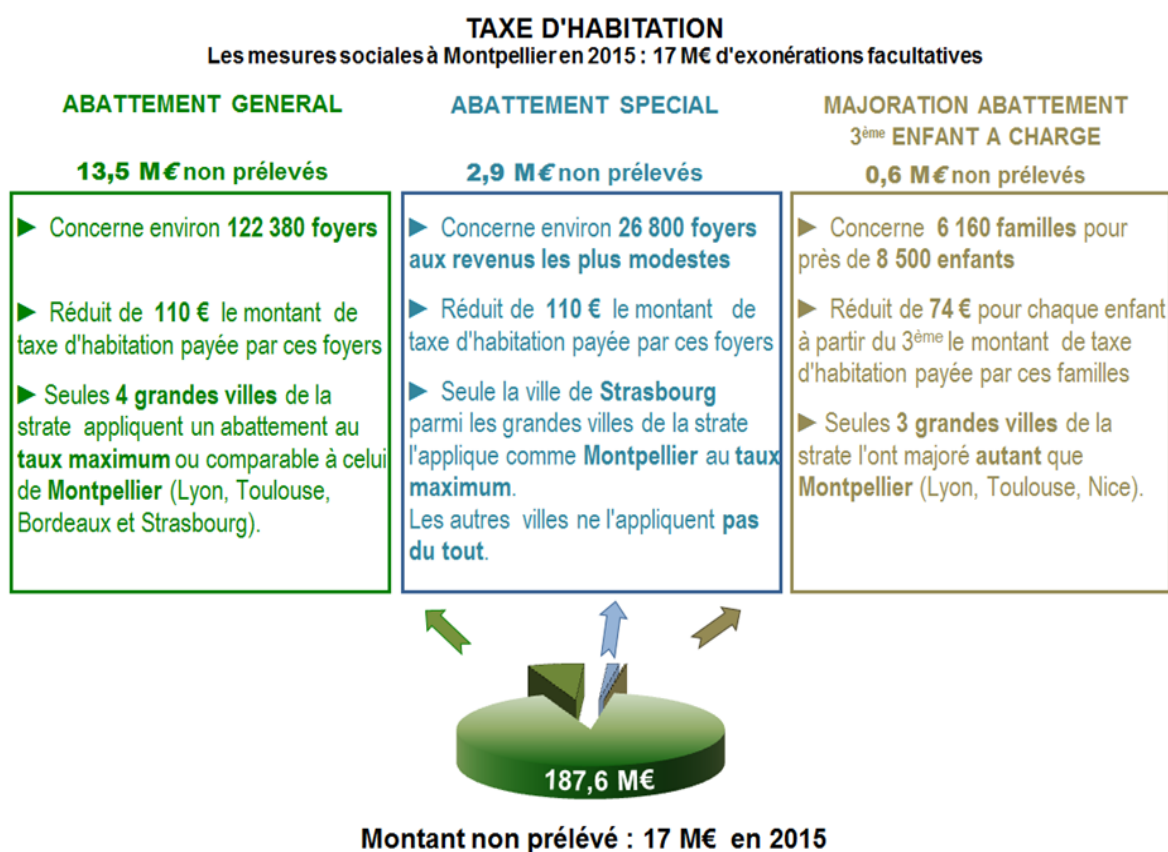
b. Maintien du bouclier social en 2016

Nous maintenons en 2016 le « **bouclier social** ».

En maintenant une politique d'abattements facultatifs qui porte des allègements fiscaux conséquents pour les foyers fiscaux les plus exposés, la Ville de Montpellier affiche clairement sa position **solidaire envers les plus modestes**.

- ⇒ abattement général au taux maximum (15%),
- ⇒ majoration au taux maximum de l'abattement pour charge de famille à partir du 3^{ème} enfant (+ 10%),
- ⇒ abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources très modestes,
- ⇒ instauration à compter de cette année de l'abattement spécial de 10% pour les handicapés.

A ce titre, c'est environ **17 M€** de produit de taxe d'habitation qui n'ont pas été perçus en 2015, soit 9% du produit fiscal total alloué à la Ville, tel que présenté ci-dessous :



En France, ce début de mandat a été marqué par des choix différents d'autres collectivités :



STRASBOURG : baisse de l'AGB de 21 à 15% en 2015

NICE : -baisse de 5% de l'AGB en 2015

MARSEILLE : suppression en 2016 de l'AGB (5%)

c. Les autres taxes et reversements de fiscalité : 18.5 M€

- Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement qui est exigible sur les mutations à titre onéreux : **8,6 M€**. Cette recette reste relativement dynamique à Montpellier par rapport à ce qui peut être observé au plan national. Néanmoins, son caractère quelque peu erratique nous amène à la prudence avec une inscription budgétaire inférieure d'environ 5,5% à la moyenne de la recette constatée sur la période 2008-2015.
- Droits de stationnement : **3,9 M€**. Notons que la réforme portant sur la dépenalisation du stationnement payant sur voirie a été reportée en 2018, celle-ci devrait donner davantage de compétences aux collectivités locales afin de mettre en œuvre le service public du stationnement.
- Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : **1,2 M€**. En 2016 les tarifs seront stables par rapport à 2015. On constate une baisse dûe au démontage de certaines enseignes et à la réduction de la promotion immobilière.
- Taxe de séjour : **1,3 M€**. Elle a connu, une progression significative sur les années 2013, 2014 et 2015 (9% en moyenne) montrant le dynamisme touristique de notre territoire
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : **3,3 M€**, montant identique à celui perçu en 2015

1.2.2.2 Les dotations et participations de l'Etat : 72,8 M€

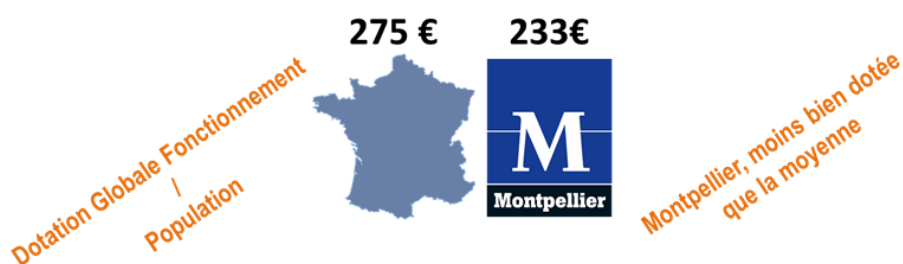
La Loi de Finances 2016 prévoit une baisse en valeur des concours de l'Etat alloués aux collectivités territoriales en 2015. A ce stade de la préparation budgétaire, la baisse des **dotations pour la Ville de Montpellier** est estimée à **3,4 M€** soit une baisse de **-4%**.

Le montant des dotations de l'Etat s'élève à **72,8 M€** en 2016.

	BP 2015	Notifié 2015	Prévision 2016	Evolution 2016 / BP 2015	Evolution 2016 / notifié2015
Dotation Forfaitaire	44,0 M€	44,0 M€	38,4 M€	-13%	-13%
DSU	16,2 M€	18,7 M€	21,5 M€	32%	15%
DNP	4,3 M€	4,5 M€	4,6 M€	8%	3%
DGD	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	0%	0%
Autres Dotations	0,03 M€	0,1 M€	0,1 M€	171%	-14%
TOTAL DOTATIONS	65,8 M€	68,5 M€	65,7 M€	0%	-4%
Compensations	7,7 M€	7,7 M€	7,1 M€	-8%	-7%
TOTAL Dotat°etCompens°	73,5 M€	76,2 M€	72,8 M€	-1%	-4%

Rappelons que la Loi de Finances 2017 devrait acter une réforme de la DGF sur laquelle nous serons vigilants du fait de la forte distorsion constatée entre notre dotation par habitant et la moyenne de la strate.

Dotation Globale de Fonctionnement / Population



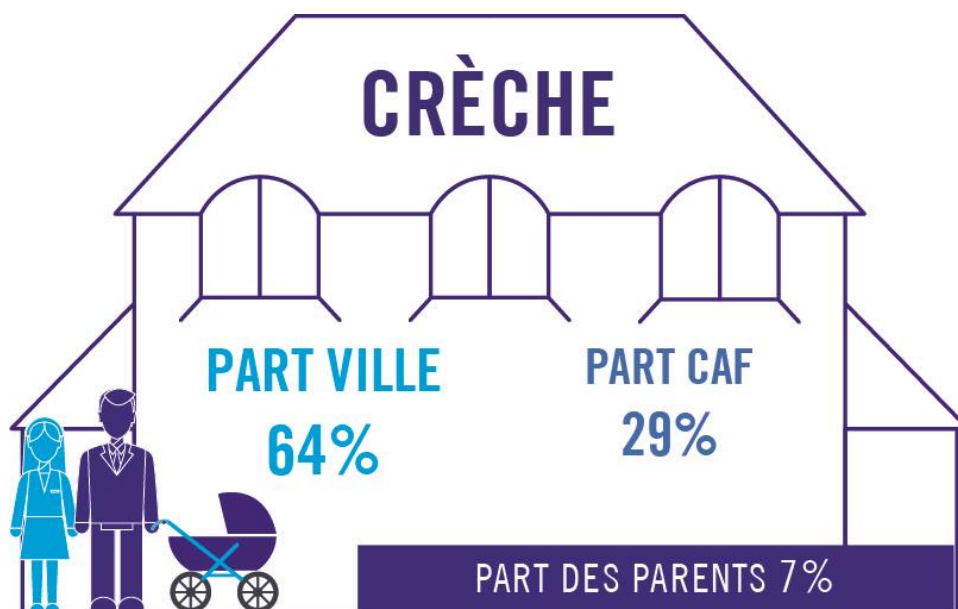
1.2.2.3 Les autres recettes de fonctionnement : 40,8 M€

Les autres recettes de fonctionnement s'élèvent à **40,8 M€** et comprennent notamment :

- **Les participations de nos partenaires : 15,9 M€** ; ces participations retracent essentiellement le soutien de la **Caisse d'Allocations Familiales** à la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme l'ALAE, le contrat enfance jeunesse et la Prestation de Service Unique (PSU), à hauteur de **12,9 M€** ; le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires reconduit en 2016 pour un montant de **1,9 M€**. (Notons ici un point de vigilance sur la pérennité de l'aide de l'Etat puisque des règles d'éligibilité sont actuellement à l'étude à l'assemblée nationale)
- **Les produits de gestion courante : 4,9 M€** qui permettent de comptabiliser les loyers (2,2 M€), les redevances versées par les fermiers (0,4 M€) et des produits divers (2,3 M€).
- **Les produits exceptionnels : 1,5 M€** qui sont des remboursements de dépenses suite à des sinistres dont les inondations.
- **Les produits des services : 17,7 M€** qui correspondent notamment
 - aux redevances d'occupation du domaine public (terrasses, marchés...) à hauteur de **9,1 M€**.
 - aux participations des usagers aux services publics (restaurant scolaire (3,5 M€), accueils en crèche (3,1 M€), ALSH, Maisons Pour Tous, Cinémas, Théâtres ...) pour **8,6 M€**

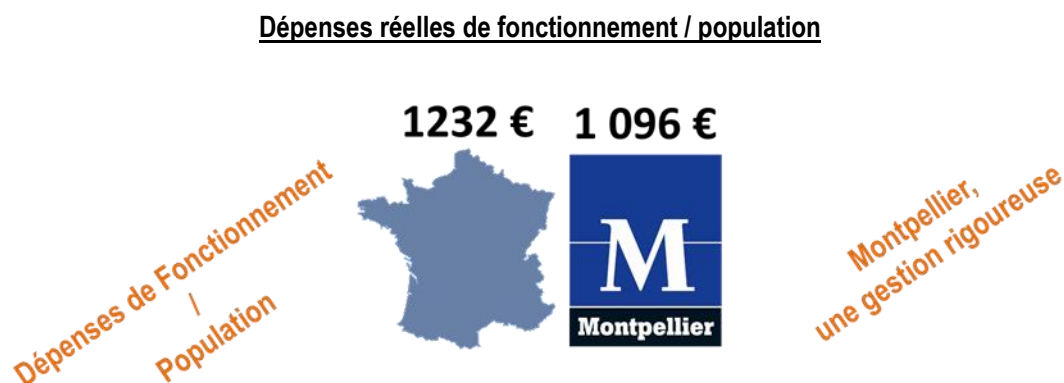
Le produit des services couvre 6% du coût des services municipaux. Ceci permet au plus grand nombre d'avoir accès aux prestations et aux équipements communaux avec une tarification adaptée en fonction des moyens.

A titre d'exemple, afin de n'exclure personne du service de la petite enfance, la participation des parents est établie à 7% du coût de la prestation



1.2.3 Les dépenses de fonctionnement : 322,3 M€

Les dépenses de fonctionnement de la Ville de Montpellier sont gérées avec une grande rigueur. En témoigne la comparaison que l'on peut faire avec la moyenne nationale. Nos dépenses par habitant sont ainsi inférieures de **12%** à la moyenne nationale.



Le budget 2016 poursuit notre maîtrise des charges de fonctionnement. Leur évolution est de 1,6% par rapport au budget 2015 (hors effets Métropole).

Cette rigueur de gestion est à la fois nécessaire pour maintenir nos ratios de solvabilité et poursuivre notre politique d'investissement.

Rappelons à ce titre qu' **1 M€** d'économie en fonctionnement permet d'investir **12 M€** supplémentaires.

En 2016, nos dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles sont budgétées à hauteur de **302,6 M€**.

Il s'agit de recentrer les dépenses de fonctionnement sur leurs missions essentielles. L'objectif visé est clair : **faire mieux avec moins**.

Cette évolution est notamment due à des dépenses complémentaires de fonctionnement que nous aurons en 2016, liées à :

- La création de places de crèches : 20 places « les Petites Maya » ; 10 places « les Bambins du Lez » : **0,1 M€**
- La mise en place de nouvelles sanisettes : **0,2 M€**
- L'accueil en 2016 du Tour de France : **0,3 M€**

La maîtrise des charges de fonctionnement courant passe par la recherche d'économies en conservant une grande qualité de service public rendu à la population.

Des efforts d'économies sont réalisés notamment dans des domaines tels que :

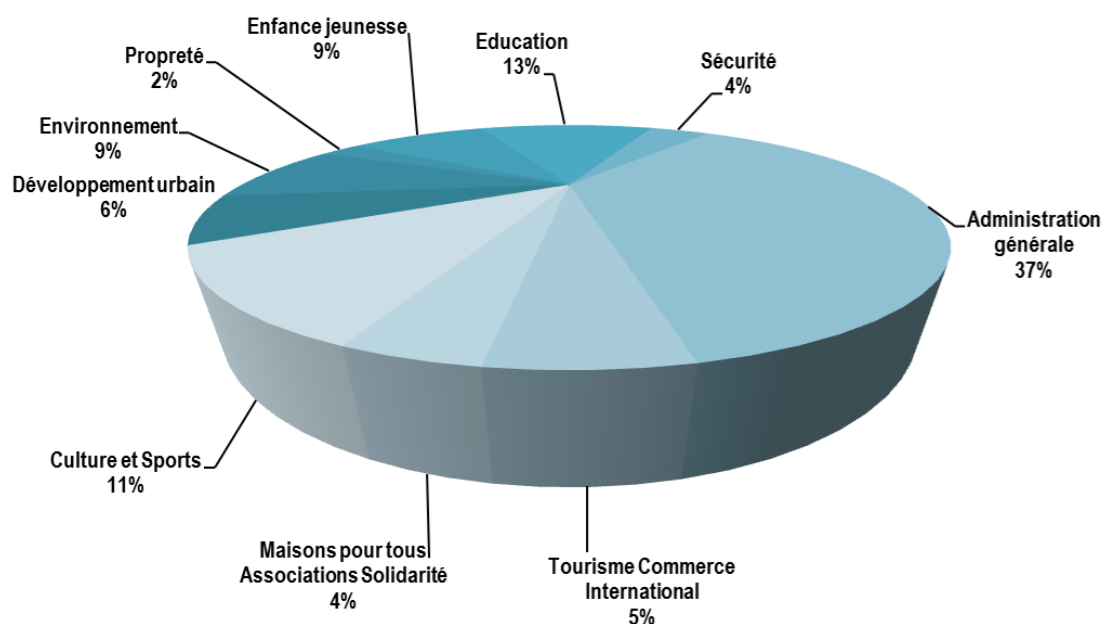
- Le protocole : - **0,1 M€**
- La communication : - **0,2 M€**
- -**0,1 M€** sur les Relations Internationales qui recentrent leurs actions sur les partenariats concrets permettant des débouchés économiques.

1.2.3.1 Les charges à caractère général : 58,2 M€

Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à **58,2 M€** et comprennent notamment les contrats dans les domaines suivants :

Alimentation dans les crèches et les restaurants scolaires ; aide aux crèches associatives ; nettoyage et lutte anti-tags ; stationnement ; informatique ; fluides.

La répartition des charges à caractère général par domaine est la suivante :



1.2.3.2 Les dépenses de personnel : 169,7 M€

Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du budget de la Ville avec **169,7 M€** de crédits inscrits. Les efforts d'optimisation et de recherche de marges de manœuvre pour maintenir un service public de qualité et financer les besoins nouveaux restent donc une priorité en 2016.

Au-delà du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), plusieurs facteurs expliquent l'évolution des dépenses de personnel de +2,2% de budget à budget :

Des mesures sociales et salariales nationales :

- L'application du décret N°2015-1386 du 30 octobre 2015 relatif à la nouvelle bonification indiciaire attribuée aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale au titre de la mise en œuvre de la politique de la Ville suite à la création des quartiers prioritaires ;
- L'augmentation des taux de cotisations patronales CNRACL et IRCANTEC prévue par le décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014 relatif au taux des cotisations d'allocations familiales et d'assurance vieillesse de divers régimes de sécurité sociale.

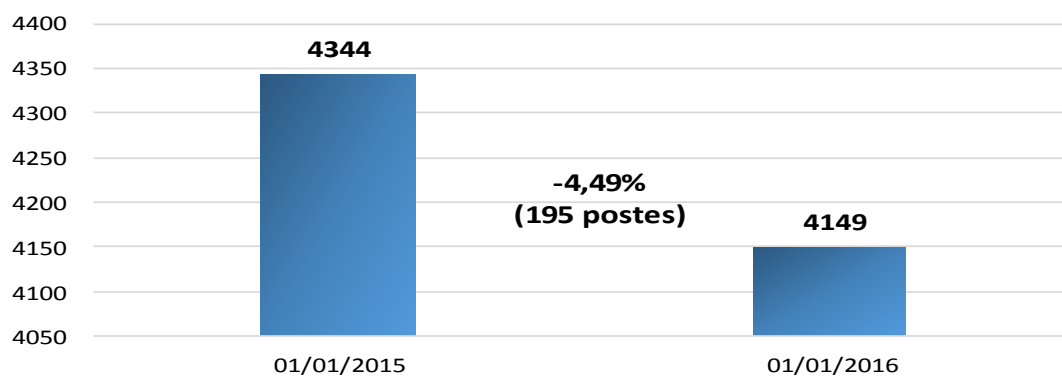
Des mesures décidées au niveau local :

- Les créations de postes nécessaires à l'ouverture de classes élémentaires et maternelles ;
- Les créations de postes de policiers municipaux.

Nous restons vigilants sur une potentielle revalorisation de la valeur du point d'indice. À ce jour, il s'agirait d'une hausse de 1,2% en deux fois. Une première revalorisation de 0,6% aurait lieu au 1er juillet 2016 et une seconde au 1er février 2017.

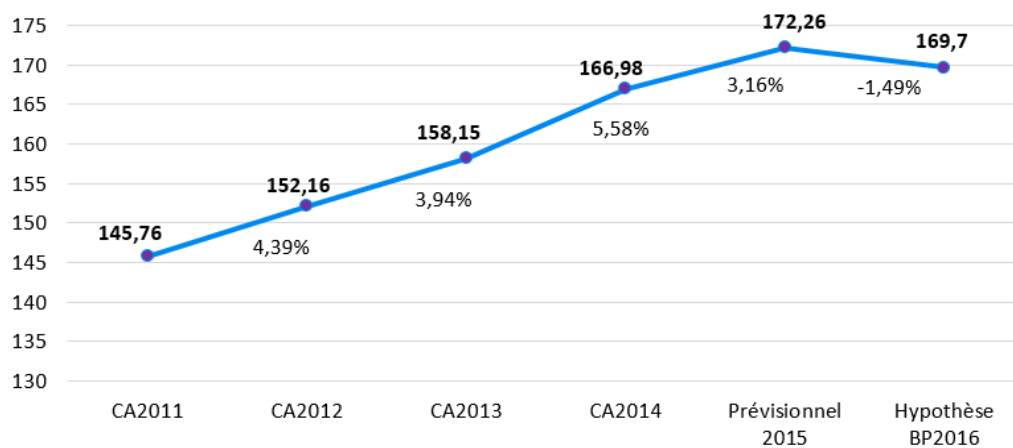
De 2015 à 2016 les effectifs ont évolué de la façon suivante² :

Evolution des effectifs mensualisés en activité rémunérés au 1er janvier 2015 et 2016



Ceci aboutit à l'évolution constatée ci-après :

Evolution chapitre 012 en millions d'€ (charges de personnel et frais assimilés)



Toutes choses égales par ailleurs, l'évolution de la masse salariale sera de **2,2%**. Il s'agit là d'une première étape qui doit nous conduire, en 2017, à une masse salariale évoluant à 2% l'an maximum.

² Il est à noter que le transfert à la Métropole au 1^{er} janvier concernait 17% de catégorie A, 34% de catégorie B et 49% de catégorie C.

1.2.3.3 Les subventions : 23,8 M€

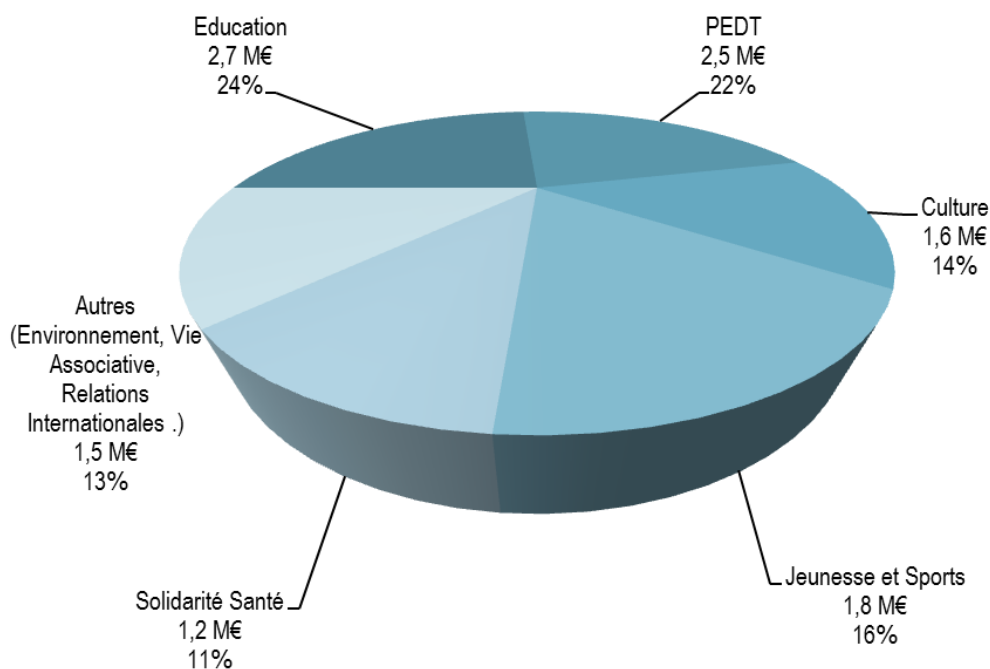
La Ville de Montpellier accompagne chaque année plus de **1 000 associations** et **partenaires** dans leur fonctionnement. Le soutien apporté par la Ville se matérialise par des subventions mais également des mises à disposition de locaux.

Le montant total des subventions pour le soutien des associations et partenaires de la collectivité s'élève pour 2016 à **23,8 M€**, (en 2015 le montant des subventions s'élevait à 23,9 M€).

Lors du rendez-vous « Subventions et Partenariats 2016 », 845 projets (+6% par rapport à 2015) ont été déposés et 1 716 demandes de subventions (+1% par rapport à 2015) ont été enregistrées. Certes, chaque dossier déposé ne recevra pas une réponse positive mais nous essayons d'avoir la position la plus juste et la plus responsable pour que les associations qui sont les plus actives et qui ne peuvent pas fonctionner sans l'aide de la Ville soient **prioritaires dans nos choix**.

Nous aurons aussi un œil attentif à ce que les subventions municipales se traduisent en actions concrètes et utiles pour les Montpelliérains.

Pour ce faire, la méthode sera simple : un **dialogue de gestion** qui va s'affirmer avec les structures dont la plupart, rappelons-le, sont gérées avec sérieux par des bénévoles.



L'affectation de ces subventions se décompose de la façon suivante :

Partenaires : **15,7 M€** (dont **12 M€** au CCAS, **0,7 M€** au COSC, **0,2 M€** à la Caisse des écoles)

Temps Accueil Périscolaire : **2,5 M€**

Vie associative : **5,6 M€**

Notons que dans le cadre des transferts à la Métropole, la Ville a transféré les subventions suivantes :

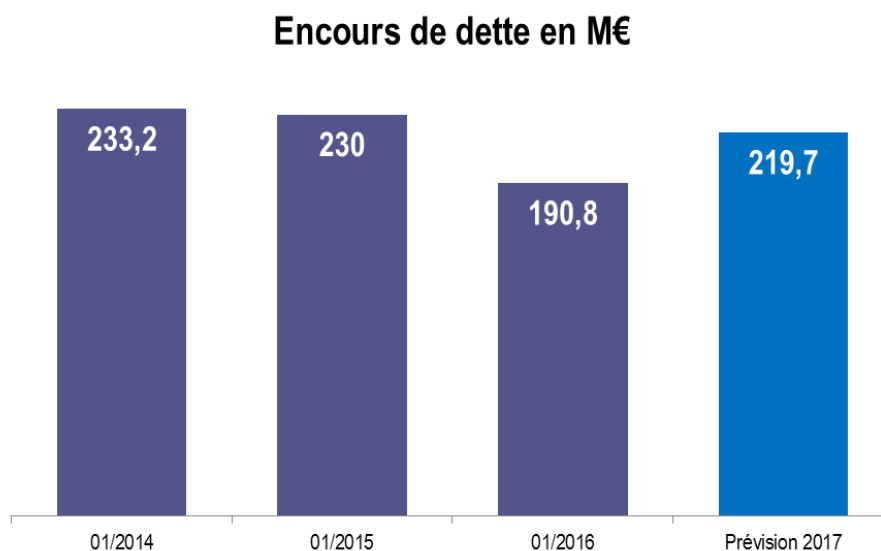
- Office du Tourisme : **1,9 M€**
- Agence Locale de l'Energie : **0,1 M€**
- Association Promotion des Flux Touristiques et Economiques : **0,2 M€**
- Et une partie de la subvention GIP DSUA : **0,1 M€**

Ces subventions donnent lieu au versement d'une attribution de compensation à la Métropole.

1.2.3.4 Les charges financières : 5,8 M€

Les charges financières s'établissent à **5,8 M€** en 2015, soit une baisse de **-12,3%** par rapport au BP 2015. Cette baisse conséquente est le résultat de choix responsables et pragmatiques dans le financement de nos investissements. **Notre encours de dette est constitué pour moitié de taux fixes et pour moitié de taux variables** sans aucun produit structuré, ce qui permet à la Ville de Montpellier d'être exemplaire en matière d'endettement et d'aborder les enjeux futurs en toute sécurité.

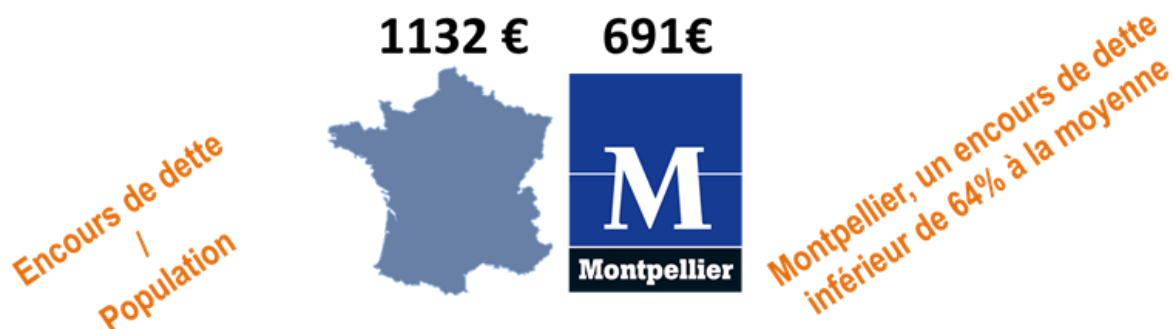
L'encours de dette est orienté à la baisse en 2016 :



La baisse de l'encours en 2016 est le résultat de trois effets :

- L'emprunt 2015 de 7 M€ est inférieur à la tombée d'encours (remboursement de capital) qui est de 11 M€.
- Le remboursement anticipé de 2 prêts pour un montant de 13,5 M€
- Le transfert à la Métropole de 5 emprunts d'un montant de 20,9 M€ pour le financement des ouvrages d'art.

Encours de dette / population



Le recours à l'emprunt pour 2016 est de **39,97 M€**, soit 63% des dépenses d'équipement prévisionnelles. Le plafonnement à 65 % présenté au DOB est donc respecté. Il est à noter que ce montant connaîtra une diminution lors du BS 2016, avec l'affectation d'une partie du résultat 2015 et donc un recours à l'emprunt moindre.

Notre taux d'intérêt moyen s'établit à **1,99%** au 1er janvier 2016, soit une diminution de 26 points de base par rapport à fin 2014 et 33 points de base par rapport à fin 2013. (2,91% dans les Villes de plus de 100 000 habitants).

Compte tenu de l'absence de produits structurés et de notre gestion responsable des emprunts, notre encours présente en outre un risque CBC de catégorie 1A, à sécurité maximale.

1.2.3.5 L'Attribution de Compensation : 43,3 M€

2015 a été une année de transition au cours de laquelle la Ville a continué d'exercer des compétences pour le compte de la Métropole afin de garantir la continuité, la bonne organisation des services et leur transfert dans les meilleures conditions au 1^{er} janvier 2016.

Désormais ces transferts comprennent les charges suivantes :

- Voirie et espaces publics
- Nettoyement
- Distribution publique d'électricité et de gaz, réseaux de chaleur et froid urbain
- Urbanisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage
- Tourisme
- Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI)
- Habitat
- Infrastructures et réseaux de télécommunication



A ce titre, la Ville de Montpellier verse une attribution de compensation annuelle.

L'attribution de compensation prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux compétences transférées à la Métropole.

L'attribution de compensation permet de :

- S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire,
- Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à agir de la Métropole.

Son montant fixé par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) pour 2016 est de **43,3 M€**.³

1.2.3.6 Les dépenses d'ordre : 19,6 M€

Les dépenses d'ordre n'engendrent ni encaissement, ni décaissement : elles sont contrebalancées par une recette d'ordre.

Dotation aux amortissements : 16 M€

La dotation aux amortissements est le montant de la dépréciation subie par les éléments de l'actif (construction, machines, véhicules ...) du fait de leur usure ou de leur obsolescence consécutive à leur utilisation au cours de l'exercice.

La méthode d'amortissement appliquée par la Ville de Montpellier découle de la délibération prise par le Conseil Municipal du 30/03/2009 modifiée par la délibération du 06/05/2013.

Le virement à la section d'investissement : 3,6 M€

Le virement est une dépense de la section de fonctionnement qui devient une recette de la section d'investissement.

³ **Rappel** : Le montant initial de l'AC (Délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2015) était de 45,7 M€ auquel il faut rajouter 2,2 M€ d'annuité d'emprunts transférés, 1 M€ de recettes bail Parking Polygone qui reste municipal, et retrancher 4,7 M€ de la TCFE 2014

1.3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

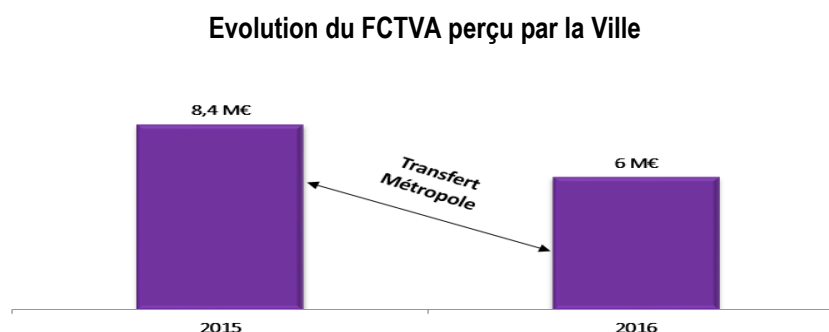
1.3.1 Les recettes d'investissement : 112,6 M€

1.3.1.1 Les recettes d'ordre : 19,6 M€

Ces **19,6 M€** sont la contrepartie de la dépense d'ordre présentée dans le paragraphe précédent.

1.3.1.2 Le Fonds de Compensation de la TVA : 6 M€

Le montant du FCTVA prévu au budget 2016 est estimé à **6 M€**, cette somme porte sur les investissements réalisés en 2015.



L'évolution prévisionnelle en 2016 est due au transfert de compétences à la Métropole.

1.3.1.3 La dotation amendes de police : 4,5 M€

Cette dotation de l'Etat correspond à un reversement au profit des collectivités territoriales d'une part des produits des amendes forfaitaires relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. Ainsi, pour 2016, la Ville de Montpellier prévoit une dotation de **4,5 M€**.

Notons que la réforme de dépenalisation des amendes de stationnement qui devra aboutir à un nouveau système de tarification est repoussée à l'horizon 2018.

1.3.1.4 Les subventions et participations reçues : 2,6 M€

Les subventions d'investissement notifiées par nos partenaires permettront cette année de participer au financement d'opérations structurantes pour la Ville à hauteur de **2,6 M€**.

Les principales subventions concernent les projets suivants :

Crèche ARCEAUX – CAF et FEDER	1,2 M€
RICHTER (Fonds de concours)	0,8 M€
Locaux Ancien Hôtel de Ville pour French Tech (Métropole)	0,3 M€
Pont VIALLETON (Etat)	0,1 M€

Montpellier sollicite l'Etat pour soutenir sa politique d'investissement

Par courrier en date du 16 mars 2016, la Ville de Montpellier a en outre fait appel au **nouveau fonds mis en place par l'Etat**. Cette enveloppe de 1 Md€ est destinée à **soutenir l'investissement public local**.

Dans le cadre de cette mise en place, la Ville de Montpellier a sollicité l'analyse des projets suivants qui correspondent à ses priorités d'investissements :

- La mise en conformité et accessibilité des bâtiments publics (qui rentre dans le cadre de l'enveloppe dédiée au développement d'infrastructure en faveur de la mobilité).
- La création de nouveaux groupes scolaires Ovalie – Malbosc – EAI (qui rentre dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux constructions d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).
- La mise aux normes du Zoo du Lunaret (qui rentre dans le cadre de l'enveloppe dédiée à la mise aux normes des équipements publics).

1.3.1.5 Les produits des cessions : 1,6 M€

L'action foncière de la Ville de Montpellier traduit la politique de gestion active du patrimoine qu'elle met en œuvre. Ainsi, **1,6 M€** de cessions immobilières sont prévues au titre de 2016.

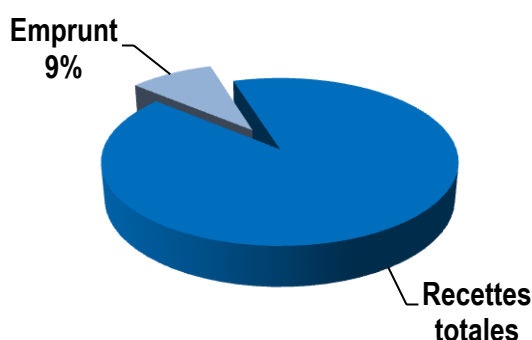
1.3.1.6 Les remboursements d'avances : 18 M€

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. Pour 2016, **18 M€** sont prévus au titre du remboursement des avances consenties sur les opérations suivantes :

- Grand Cœur : **8 M€**
- Ovalie : **4 M€**
- Parc Marianne : **3 M€**
- Petit Bard : **3 M€**

1.3.1.7 Le recours à l'emprunt : 39,97 M€

L'emprunt d'équilibre du BP 2016 s'élève à **39,97 M€**. Il s'agit du montant maximum que la Ville sera amenée à contracter. Cet emprunt financera 63% des dépenses d'équipement ce qui est conforme au cadrage présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Il représente 9% des recettes totales (fonctionnement et investissement) de la Ville.



1.3.1.8 Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 18,3 M€

18,3 M€ sont également prévus sur 2016, en dépenses et en recettes (Contrat Long Terme Renouvelable - CLTR), pour pouvoir procéder à des opérations de gestion active de la dette.

Il s'agit d'un « crédit revolving » conclu en 1995 entre la Ville et DEXIA CLF, dont le dernier réaménagement en 2004 établit la durée (jusqu'en 2024), les plafonds annuels d'encours (32 M€ pour 2005) et les marges applicables (0,12% sur Eonia ; 0,07% sur Euribor ; 0,17% sur TAG et TAM)

La Ville le met en œuvre à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en tirant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment du compte administratif et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier dès que sa trésorerie le permet (ce qui a été le cas sur l'ensemble des exercices présentés ci-dessous)

Les écritures depuis 2012 sont les suivantes :

Périodes	Plafonds annuels inscrits en dépenses et en recettes au BP de N	Titré en N	Mandaté en N+1
2012	24 120 468 €	7 000 000 €	7 000 000 €
2013	22 758 728 €	Non utilisé	Non utilisé
2014	21 328 902 €	Non utilisé	Non utilisé
2015	19 827 584 €	Non utilisé	Non utilisé
2016	18 251 200 €		

1.3.2 Les dépenses d'investissement : 112,6 M€

Une des priorités du budget en 2016 est de garder pour notre Ville des marges de manœuvre à long terme.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, la gestion rigoureuse de notre dette et le respect des grands équilibres financiers de la Ville nous permettent la poursuite d'un plan pluriannuel d'investissement cohérent et dynamique.

Le budget total en dépenses d'investissement s'établit à **112,6 M€** pour 2016.

1.3.2.1 Le contrat long terme renouvelable (CLTR) : 18,3 M€

Ce montant est la contrepartie de la recette du CLTR présentée dans le paragraphe précédent.

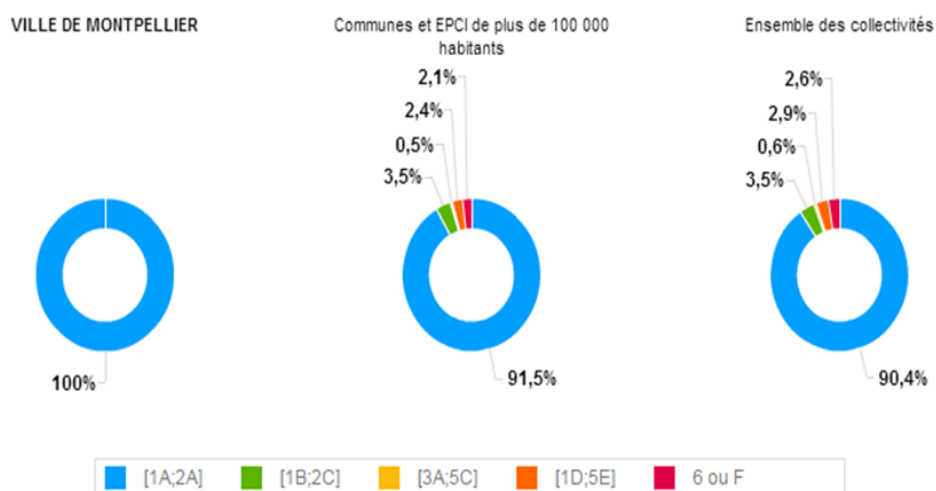
1.3.2.2 Le remboursement du capital de la dette : 14,1 M€

Le remboursement du capital de la dette pour 2016 est prévu à hauteur de **11,1 M€**. Nous rembourserons également en 2016 un montant de **3 M€** soit la moitié d'un prêt à taux zéro (PTZ) obtenu auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui constituait une **avance des attributions prévisionnelles du FCTVA**.

L'**encours de la dette** de la Ville de Montpellier s'établit au 1^{er} janvier 2016 à : **190,8 M€**.

A ce jour, l'encours de notre dette ne comprend aucun produit structuré et au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite GISSLER (allant de 1A : très bonne gestion à 6F : gestion très risquée), Montpellier affiche la position la plus sûre (1A), comme le montrent le graphique ci-dessous :

Risque CBC (en % de l'encours)



Source Finances Active 2015

1.3.2.3 Les avances infra-annuelles : 15,5 M€

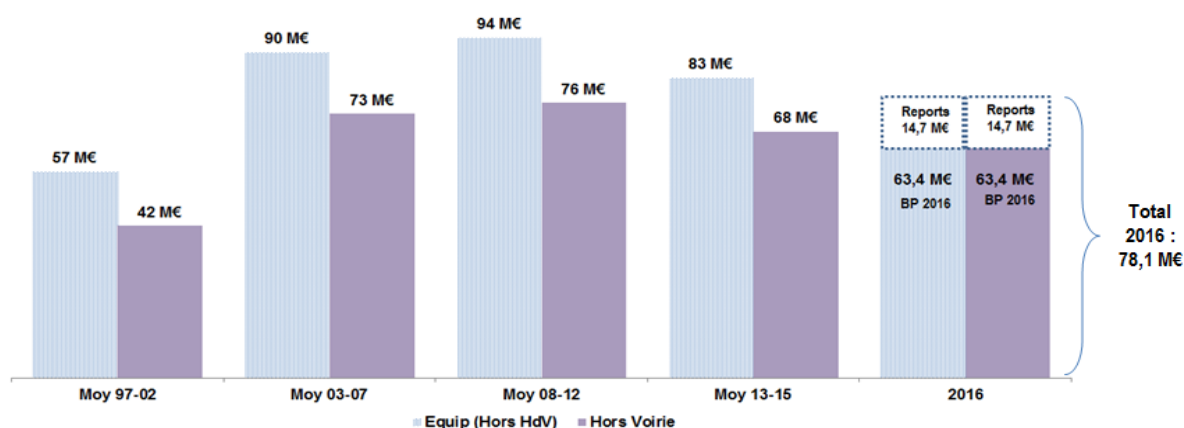
Dans le cadre de Conventions de mandat avec la SERM et la SAAM, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances infra-annuelles. Pour 2016, **15,5 M€** sont prévus au titre du versement de ces avances

1.3.2.4 Les dépenses d'équipement : 63,4 M€

En 2016, la Ville de Montpellier confirme son choix politique porté sur la défense de l'investissement public. Ainsi **63,4 M€** de dépenses d'équipement directes sont budgétées (dont 7 M€ de fonds de concours Métropole). Rappelons que depuis cette année, les dépenses voirie, auparavant portées par le budget communal, émargent désormais au budget métropolitain.

A ce jour les crédits reportés de 2015 en dépenses d'investissement s'établissent à 14,7 M€. Ce montant sera réintégré lors du BS 2016. Notre investissement prévisionnel est ainsi de : 63,4 M€ + 14,7 M€ : **78,1 M€** à comparer aux 68 M€ de la période précédente.

L'évolution des dépenses d'équipement (hors Hôtel de Ville) s'établit comme suit :



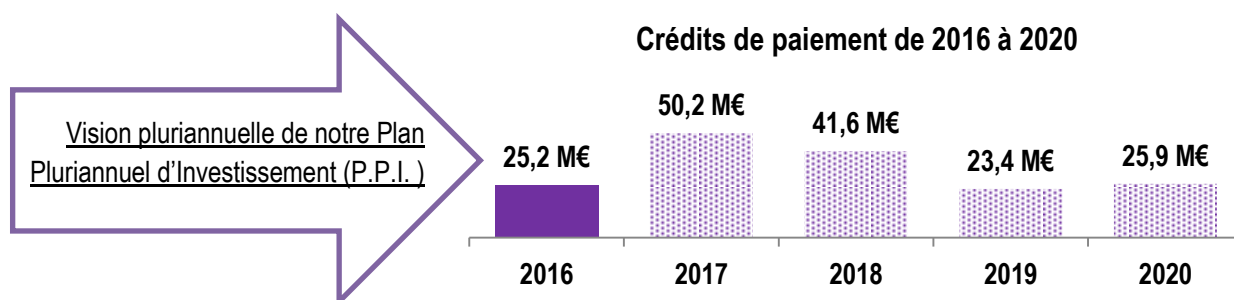
Il est à noter que nos hypothèses de prospective, établissaient une fourchette de dépenses d'équipement comprise entre 50 et 65 M€. Le budget 2016 s'inscrit dans la partie haute de cette fourchette.

Le maintien d'un niveau d'investissement élevé est un des axes essentiels de la stratégie financière de la Ville de Montpellier. Opter pour un niveau d'investissement fort dans un contexte difficile a pour effet de soutenir l'économie et l'emploi local.

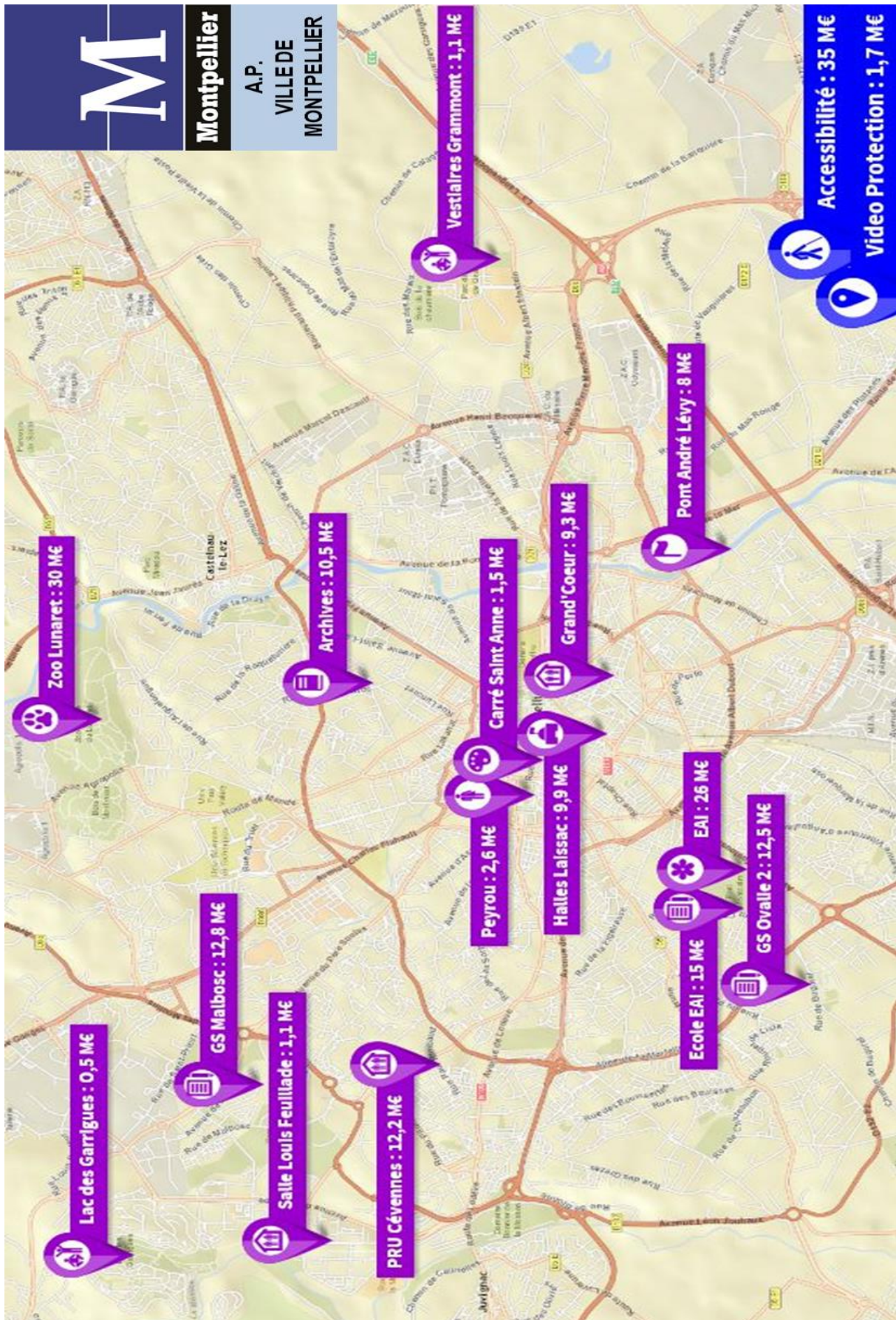
Une rétractation brutale de la commande publique aurait inmanquablement un impact sur l'emploi. Nous restons en 2016 dans une enveloppe ambitieuse au regard du contexte actuel.

En 2016, les **63,4 M€** de dépenses d'équipement se présentent de la façon suivante :

- Les **crédits globalisés** sont des crédits à portée annuelle qui ont vocation à réaliser des travaux ponctuels d'entretien du patrimoine existant (conformément au règlement de gestion financière des dépenses d'équipement) ils s'élèveront en 2016 à **31,2 M€**.
- Les fonds de concours Métropole s'élèvent à **7 M€**.
 - 4 M€** : Travaux de voirie
 - 2,4 M€** : Bouclage de la ligne 4 du Tramway
 - 0,3 M€** : Avant-place royale du Peyrou, éclairage de la Fac de Médecine,
 - 0,2 M€** : Conteneurs enterrés
- Les Crédits de Paiement (CP) à hauteur de **25,2 M€** pour un montant d'AP totales 2016 qui s'élèvent à **288 M€**.



Cartographie de notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)



2. UN BUDGET 2016 TOURNÉ VERS L'ACTION

Montpellier figure régulièrement sur le podium des villes les plus dynamiques et attractives. Avec une croissance démographique la plus forte des grandes villes française, Montpellier va bientôt passer du 8^{ème} au 7^{ème} rang des grandes villes.

La Collectivité se doit d'initier et d'accompagner cette dynamique et cette attractivité. Pour cela les actions engagées pour l'année 2016 répondront à trois priorités :

- L'éducation
- L'amélioration du cadre de vie
- La volonté de créer du lien social



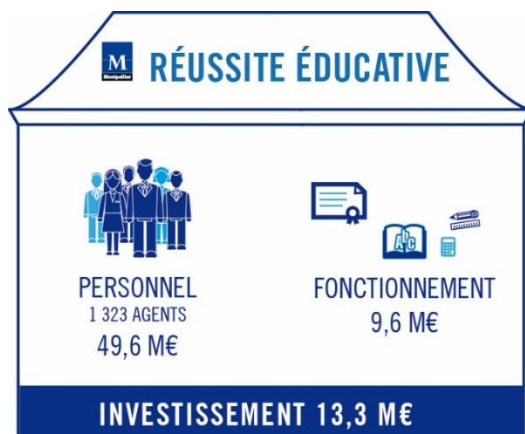
2.1 UN BUDGET 2016 AMBITIEUX POUR L'ÉDUCATION

Les actions en faveur des écoles se poursuivront en 2016 à un rythme soutenu, tant pour la mise à disposition et l'entretien des locaux scolaires que pour le soutien au fonctionnement pédagogique des écoles, la mise en œuvre des dispositifs périscolaires et extrascolaires, la restauration scolaire et les centres de loisirs. La Ville affirme la place prépondérante qu'occupe la jeunesse, et notamment son éducation, dans ses priorités.



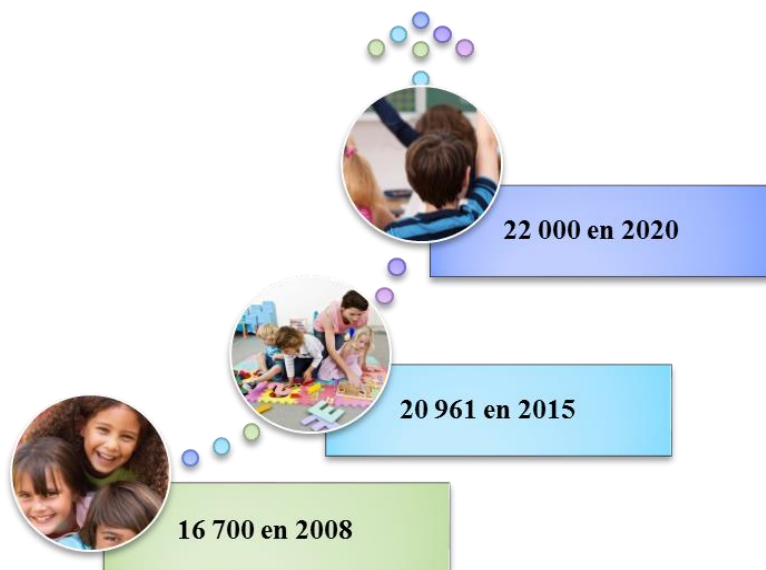
2.1.1 Réussite éducative

La Ville de Montpellier s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, un moyen de répondre aux enjeux de la démocratie locale, un levier essentiel de lutte contre les inégalités. L'ensemble des actions inscrites au budget 2016 sont la traduction de cette ambition.



Rappelons que la population scolaire est en constante augmentation : plus de 800 élèves supplémentaires d'une rentrée à l'autre.

Estimation du nombre d'enfants scolarisés à l'horizon 2020



Nos écoles en quelques chiffres :

123 écoles regroupent 818 classes dont 319 classes maternelles et 499 classes primaires.

20 961 élèves sont inscrits dans les écoles publiques de la Ville, 8 481 en maternelle dont 230 en Toute Petite Section (les 2-3 ans) et 12 480 en élémentaire dont 243 élèves en CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire).



Une année 2016 dense pour l'éducation :

En 2016, on étudie :



Le réaménagement intérieur des écoles KERGOMARD/DAVILER avec la transformation des logements de fonction en usage scolaire.
La rénovation et le réaménagement intérieur de l'école SIMENON
L'extension de la maternelle PAPE CARPENTIER sur le terrain en face de l'école actuelle,
La réhabilitation des logements de fonction pour usage scolaire sur les écoles LANGEVIN, SCHOELCHER, DAUBIE, PAPE CARPENTIER
La construction de groupes scolaires : OVALIE 2 — MALBOSC — EAI

En 2016, on commence de grosses réhabilitations sur :

- VOLTAIRE
- CONDORCET



En 2016, On poursuit les travaux de réhabilitation de :



RABELAIS rénovation des sols, des façades +amélioration du confort thermique
DELTEIL/MICHELET rénovation des façades des cours, des toitures
SIMENON amélioration du confort thermique par le retraitement des façades
KERGOMARD/DAVILER mises aux normes et amélioration du confort thermique
CURIE/DAUDET requalification des logements de fonction avec création d'une classe et restitution des usages pour le groupe scolaire
BOULLOCHE requalification des logements de fonction (1^{ère} tranche)
FIGUIER/HUGO restructuration et agrandissement du groupe scolaire

En septembre 2016, on ouvre:



GAMBETTA : une salle d'activité + sanitaires (anciens logements de fonction réhabilités)
BEETHOVEN : 3^{ème} tranche, construction et ouverture de 2 classes supplémentaires
MACE/ELUARD : extension du restaurant scolaire
BALARD : aménagement de 2 salles supplémentaires à l'étage et extension du restaurant scolaire
Construction de bâtiments modulaires à :
MERMOZ : salle d'accueil + bureau Responsables Animation Loisirs (RALAE)
MOULINS : salle de repli + locaux du personnel + stocks
CERVANTES : salle de classe + 1 dortoir + sanitaires d'appoint
OLYMPES DE GOUGES : création de 4 classes

13,3 M€ investis dans nos écoles cette année

Les politiques éducatives occupent la première place dans notre budget 2016. Notre volonté est d'étoffer et améliorer le patrimoine scolaire, d'importants travaux en matière de sécurité des bâtiments scolaires, de réhabilitation des sanitaires et d'optimisation du chauffage sont programmés. L'entretien régulier du patrimoine et son adaptation aux normes de sécurité en évolution permanente restent prioritaires. La Ville doit également tenir compte de l'évolution des effectifs.

A ce titre c'est **13,3 M€** qui sont consacrés à l'amélioration du patrimoine scolaire, en voici le détail :

Tableau des AP/CP de l'éducation : **3,9 M€**

<i>Programme</i>	<i>AP globale</i>	<i>CP 2016</i>	<i>CP 2017</i>	<i>CP 2018</i>	<i>CP 2019</i>
<i>RENOVATION ECOLES DAVILER / KERGOMARD</i>	1,0 M€	0,3 M€			
<i>ECOLE BEETHOVEN LES GRISETTES</i>	6,3 M€	0,5 M€			
<i>ECOLES FIGUIER BERT HUGO</i>	2,6 M€	1,0 M€	0,9 M€		
<i>ECOLE MALRAUX</i>	10,6 M€	0,5 M€	0,3 M€		
<i>GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2</i>	12,0 M€	0,8 M€	6,8 M€	4,2 M€	0,1 M€
<i>GROUPE SCOLAIRE MALBOSC</i>	12,0 M€	0,6 M€	7,0 M€	4,2 M€	
<i>CONSTRUCTION ECOLE EAI</i>	15,0 M€	0,2 M€	3,6 M€	7,6 M€	3,6 M€

À ces **3,9 M€** de programmation pluriannuelle s'ajoutent **9,4 M€ de crédits globalisés**. Ces crédits globalisés ont augmenté de **5 %** par rapport à 2015.

Notons que dans les quartiers à forte croissance démographique, la Ville a fait le choix d'acheter et non plus de louer des préfabriqués de grande qualité. Ce choix pour répondre immédiatement aux nouveaux besoins permet de rajouter des options par rapport aux modules standards, si bien que l'on propose exactement les mêmes prestations, qu'il s'agisse par exemple du revêtement du sol ou des faux plafonds, que dans les bâtiments en dur. Par ailleurs ces préfabriqués, conformes à la réglementation thermique qui s'impose aussi aux bâtiments traditionnels, bénéficient d'une température régulée en hiver comme en été, avec cet avantage sur les constructions classiques, c'est de pouvoir être édifiés en quelques mois.



2.1.2 L'accueil périscolaire

Depuis la rentrée 2014, les écoles publiques de Montpellier ont adopté la semaine de 4 jours et demi, avec classe le mercredi matin et une nouvelle offre périscolaire, de 16h à 17h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

En 2016 les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) restent gratuits à Montpellier.

Chaque école propose dans la semaine 2 TAP et 2 études surveillées/garderies éducatives.

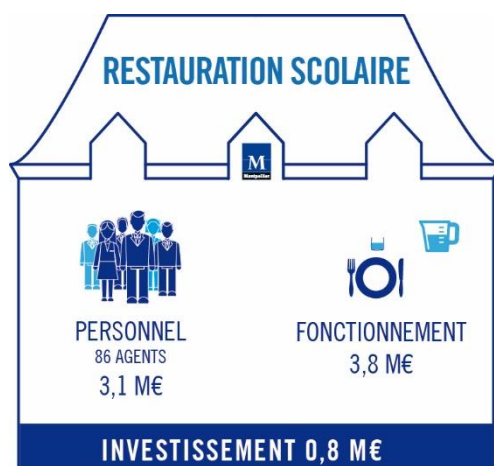
Les temps d'activités périscolaires sont adaptés aux rythmes et à l'âge de chaque enfant. Les TAP sont d'abord « un temps » qui favorise le vivre ensemble, la découverte et la pratique d'activités culturelles et sportives. L'organisation d'activités préserve l'autonomie et des temps calmes et de repos.



Le coût des TAP est de 6,7 M€. Notons que l'Etat a décidé de maintenir le fonds d'amorçage à son niveau actuel pour 2016 soit : **2,5 M€**.

Coût des TAP : 6,7 M€
Fonds d'amorçage (recette) : 2,5 M€

2.1.3 La restauration scolaire



La restauration scolaire en quelques chiffres :

- 11 200 repas servis en moyenne les lundis, mardis, jeudis et vendredis,
- 2 200 repas servis en moyenne les mercredis et durant les vacances scolaires,
- Environ **9,90 €** pour le coût de revient d'un repas (de l'achat à la consommation, y compris l'encadrement),
- 83 restaurants scolaires et 46 centres de loisirs municipaux et associatifs,
- 80 agents à la cuisine centrale.

En 2016 ce sont 1 500 000 repas qui seront confectionnés par notre cuisine centrale.

Les tarifs de la restauration scolaire :

Les **tarifs révisés** à la rentrée 2015/2016 de la restauration scolaire répondent à une répartition plus équitable de l'effort demandé aux familles.



Le prix payé par la famille varie de **1,75 € à 4,95 €**. Le tarif moyen est de **2,78 €**.
Ainsi, plus des **2/3 du prix** du repas sont pris en charge **par la Ville**, afin de préserver le budget des familles.



Depuis le 15 février 2016, la Ville de Montpellier sert du **pain biologique** du lundi au vendredi, dans les 84 restaurants scolaires et 42 centres aérés de la Ville de Montpellier.



A ce jour, elle est l'une des rares collectivités de cette taille en France à passer au pain bio ; un signal fort qui touche un aliment symbolique et qui marque sa volonté de **faire évoluer la restauration scolaire** et d'agir plus durablement en matière d'agro-alimentaire. Le surcoût pour la Ville est de **50 K€**.

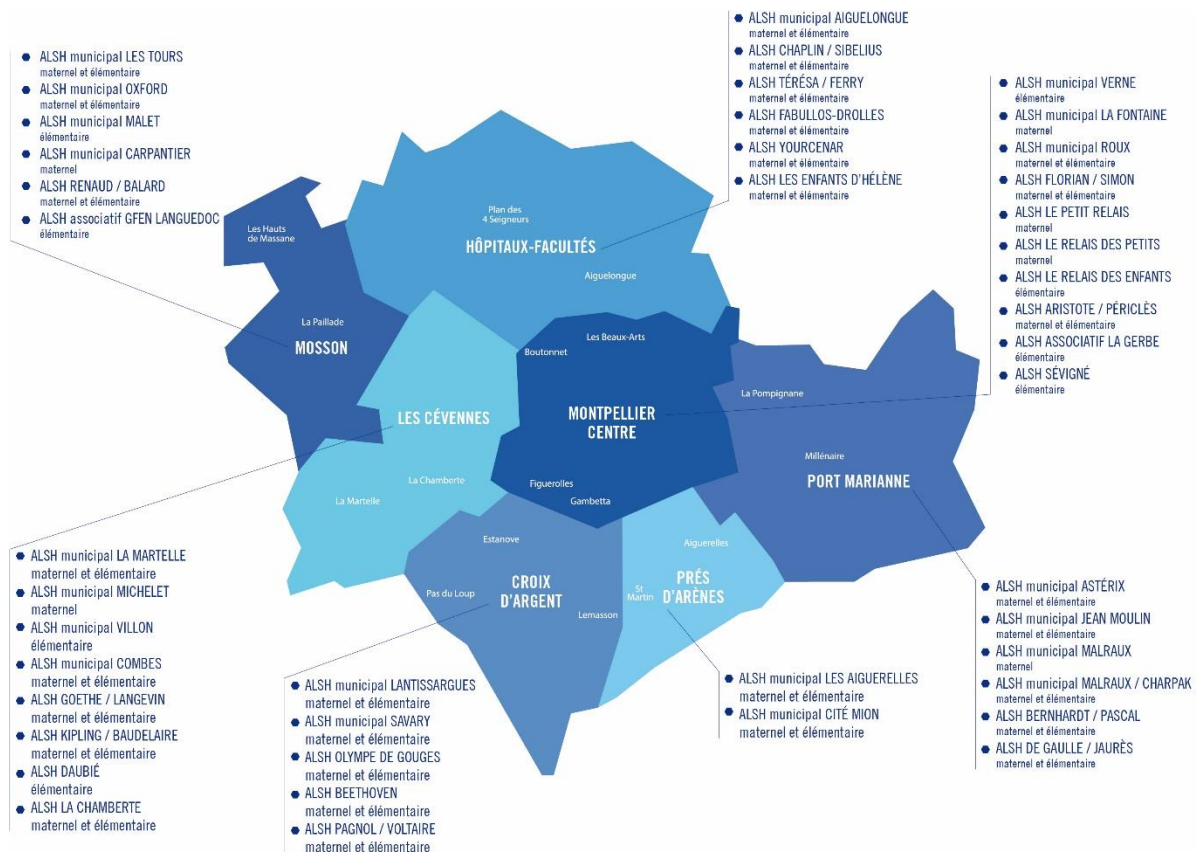
0,8 M€ sont mobilisés en investissement afin d'améliorer le secteur de la restauration scolaire :

- **0,2 M€** pour la réhabilitation de la cuisine centrale (AP/CP)
- **0,4 M€** pour les travaux de mise en conformité des offices et des salles à manger des restaurants scolaires.
- **0,2 M€** pour l'achat de matériel, cellules de refroidissement, sauteuses, fours chambres froides etc... remplacement de matériel vieillissant.

2.1.4 Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement)



La Ville dispose de **2 534 places** dans les 21 centres de loisirs municipaux (1 262 places) et 24 centres de loisirs associatifs (ALSH)⁴, répartis sur tous les quartiers de la ville.

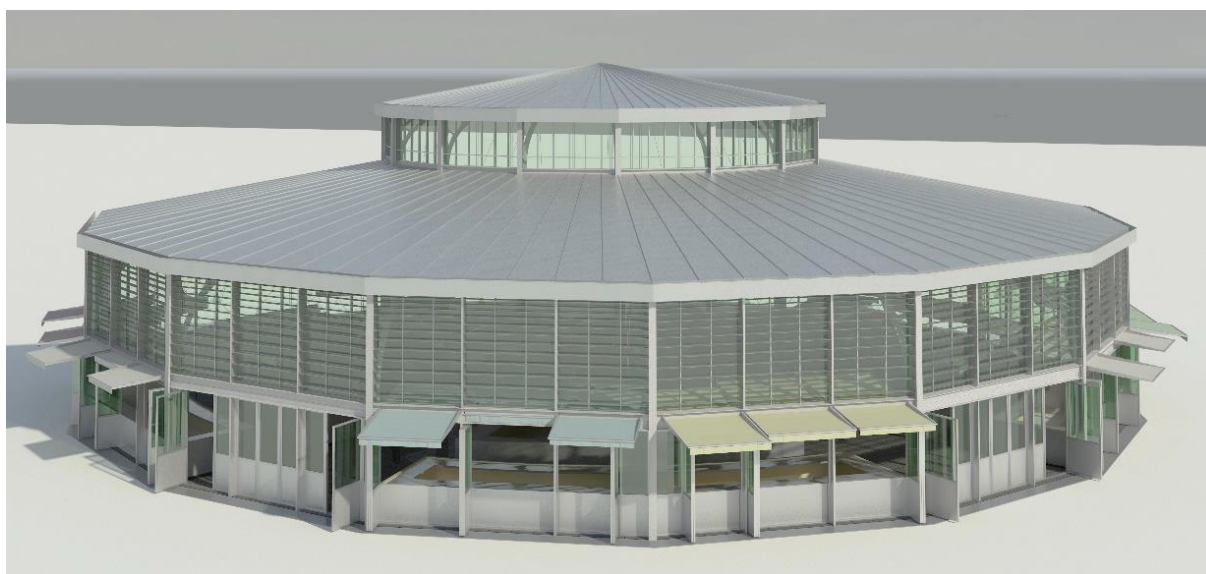


Il est à noter que la participation de la Ville par jour et par enfant, dans les centres de loisirs associatifs s'élève à :

- **3,05 €** pour les accueils en ALSH maternels associatifs
- **2,29 €** pour les accueils en ALSH élémentaire associatifs

⁴ ALSH : Accueil Loisirs Sans Hébergement

2.2 UN BUDGET DYNAMIQUE POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE



A l'écoute de ses habitants, la Ville recherche les solutions pour répondre à leur besoin en matière de propreté, de sécurité, d'aménagement de l'espace public et d'urbanisation.

Réparer la ville, la préserver et l'aménager : voici ce qui nous mobilisera durant l'année 2016.

La co-construction de la ville se poursuivra avec les habitants, cela nous permettra d'engager des réalisations au bénéfice de la qualité de vie à Montpellier.

2.2.1 UN URBANISME DOUX

2.2.1.1 Développement, aménagement et renouvellement urbain

La Ville de Montpellier a fait le choix de créer des ZAC afin de renforcer l'offre de logement, sans pour autant bouleverser les quartiers existants. Ainsi, la Ville poursuit la construction de ZAC réparties de façon douce sur le territoire de la commune et en fonction de l'urbanisation existante.

Chaque projet de ZAC est établi autour d'un programme de construction et d'équipements publics précis (logements, activités, équipements), et inclut dans le plan local d'urbanisme afin de mieux intégrer celle-ci dans l'urbanisation environnante.

Mais ces zones d'aménagement ne sont pas simplement des parcs de logements. Un équilibre doit être trouvé pour répondre à la fois à la pression foncière et au confort des habitants, tout en créant de nouveaux lieux de vie où les conditions permettent à la jeunesse de s'épanouir et à l'ensemble des habitants de vivre sereinement. Ainsi, la Ville de Montpellier a fait des choix importants pour la réalisation de ces espaces de vie.

De même, la démarche Grand'Cœur est consolidée en 2016 dans nos choix budgétaires afin d'agir énergiquement pour notre centre-ville.

Développement et renouvellement urbain

3 M€ : EAI (AP/CP)



2,3 M€ : Pont André Lévy (AP/CP)

1,9 M€ : PRU Cévennes (AP/CP)

0,5 M€ : Etudes urbanisme (Comptage, jalonnement, études PLUI etc.)

0,5 M€ : ANRU 2 Mosson (AP/CP)

0,3 M€ : ZAC du Coteau études Ville/SAAM – Concours pour définir le plan de composition du quartier et désigner l'architecte en chef.

0,2 M€ : ZAC du Rieucoulon – Lancement du concours pour définir le nouveau quartier et désigner l'architecte en chef.

0,6 M€ : ZAC Nouveau Saint Roch (AP/CP)

Grand Cœur

Les principales opérations de développement et d'aménagement urbain en 2016 sont les suivantes :

2,2 M€ : Concession aménagement Grand Cœur SERM (AP/CP)

2,1 M€ : Opération Laissac (AP/CP) – Démolition du parking et de la halle actuelle devenus obsolètes. Relocalisation des étaliers dans l'ancien cinéma Diagonal (place Saint Denis) et sur le cours Gambetta – Reconstruction d'une halle légère et réaménagement de la place Laissac en l'intégrant à l'aire piétonne pour en faire un espace public majeur, confortable, animé et valorisé.

0,7 M€ : Pont Vialleton (AP/CP)

0,6 M€ : Réfection des sols du Peyrou (AP/CP) Lancement des travaux de réfection des sols de la partie supérieure de la place Royale du Peyrou qui comprend l'achèvement de la place Royale, les allées périphériques et la terrasse des eaux.

0,2 M€ : Devantures commerciales (AP/CP). La Ville a décidé de renforcer la campagne d'aide à la requalification des devantures commerciales. Cette opération fait l'objet d'un partenariat technique avec la CCI de Montpellier pour la mise en œuvre.

0,1 M€ : Travaux ensemble hébraïque



2.2.1.2 Action foncière

Notre politique dans ce domaine permet d'endiguer la spéculation foncière à Montpellier depuis 30 ans et d'anticiper le devenir de la Ville.

Les principales opérations menées en 2016 :

- Acquisition du terrain groupe scolaire Malbosc (AP/CP) : **0,8 M€**
- Acquisition d'opportunité (AP/CP) : **1,3 M€**

2.2.1.3 L'action sur le patrimoine municipal

Les principales actions sur le patrimoine municipal

0,3 M€ Travaux sur l'Hôtel de Ville : Sécurisation, amélioration de la perméabilité à l'air des façades, protection anti inondation, peinture du 4^{ème} étage, plomberie, remplacement des détecteurs de fumée.

0,6 M€ Travaux sur l'ancien hôtel de Ville (rénovation des réseaux, renouvellement des extincteurs, peinture plafond salle Pagézy). Cette réhabilitation de l'ancienne mairie permettra d'accueillir la French Tech de Montpellier qui est un atout majeur pour notre développement économique.



0,7 M€ travaux sur bâtiments communaux (Salle Rabelais, Eglise et presbytère Saint Roch, Toiture Saint Denis, Structure église Sainte Eulalie, Mosaïque Notre Dame des Tables, Salle Barralerie, façade des halles Jacques Cœur, ...)

Une mobilisation de crédits sans précédent sur l'accessibilité

En 2016, la Ville mettra en accessibilité **50 sites** pour les personnes à mobilité réduite. Trois premières opérations d'importance seront lancées dans les Maison pour Tous Camus (quartier Croix d'Argent) et Pagnol (quartier des Cévennes) ainsi que la Salle Pétrarque (quartier Centre).

Ce montant de **1,5 M€** pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (AP/CP) en 2016 fait partie d'une AP globale pour les prochaines années de **35 M€**.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (**Ad'AP**) correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

AP ACCESSIBILITE : 35 M€



Fruit des travaux d'accessibilité dans le hall d'accueil de la Maison pour Tous Escoutaire

2.2.1.4 Opérations métropolitaines

La Ville participe à hauteur de **7 M€** à des opérations métropolitaine en plus des **43 M€** d'Attribution de Compensation (AC)

Dans le cadre des travaux de la ligne 4 de tramway, le parvis reliant la Place royale du Peyrou au Pont Vialleton sera rénové poursuivant, le travail engagé afin de préserver notre patrimoine et mettre en valeur l'accès au centre historique de Montpellier.

La finalisation de la ligne 4 de tramway et l'extension de l'aire piétonne, achèveront cette phase de réaménagements qui contribueront à rendre le cœur de Ville et de la Métropole plus accessible et attractif.



Les principales opérations métropolitaines que la Ville financera en 2016 sont les suivantes :

4,0 M€ : Travaux de voirie

2,4 M€ : Bouclage de la ligne 4 du Tramway

0,3 M€ : Avant-place royale du Peyrou, éclairage de la Fac de Médecine,

0,2 M€ : Conteneurs enterrés



2.2.2 UNE QUALITE DE VIE AMELIORÉE

2.2.2.1 Propreté

En 2016, les dépenses de nettoyage sont désormais prises en charge par la Métropole. Nous gardons en gestion communale à ce budget la lutte anti-tags (1,2 M€) et le nettoyage des Halles et Marchés (1,1 M€).

En outre nous poursuivrons en 2016 le maillage du territoire en toilettes publiques.



- 2 toilettes déjà présentes sur l'Esplanade Charles de Gaulle
- 5 toilettes publiques en 2015 : parc Moncalm, place Molière, rue Valat, station tramway Corum et place de Thèbes
- 4 autres au 1er trimestre 2016 : boulevard des Arceaux, Méric, rue de la Draperie Rouge et pour la 4ème, 2 implantations sont actuellement en cours d'étude (Gare Saint Roch et Plan Cabanes).

L'entretien annuel par toilette s'élève à 25 000 € (installation, matériel et fournitures, nettoyage, réparation...). Toutes les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont gratuites.

L'animal en Ville

Garantir la place et le bien-être de l'animal de compagnie dans le respect des exigences de propreté, de sécurité, préserver la vie sauvage, informer sur les moyens de se prémunir contre les désagréments, autant d'objectifs que la Ville de Montpellier s'est fixés afin que la cohabitation entre les hommes et les animaux demeure paisible.



2016 verra la 8^{ème} journée l'« Animal en Ville », manifestation qui associera autour des services de la Ville, de nombreux partenaires travaillant sur la thématique.

Hygiène et salubrité

En 2016 le montant du Budget affecté à l'hygiène et la salubrité sera de **0,6 M€**.

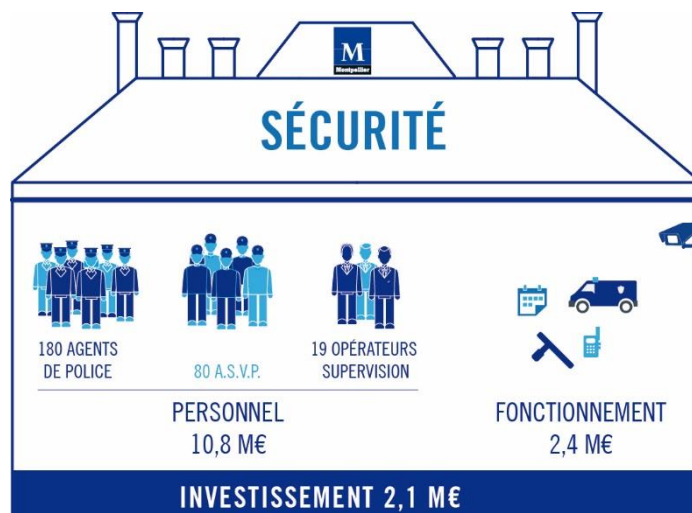
La politique de la Ville dans le domaine de l'Hygiène et de la Salubrité restera importante et déterminée. Elle se décline en plusieurs actions :

Hygiène du milieu urbain

- Lutte contre le bruit
- Inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments
- Lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératissage, désinsectisation

2.2.2.2 Sécurité

La tranquillité et la sécurité de tous font partie de notre engagement envers les montpelliérains. L'action de la police municipale est un pilier essentiel de la tranquillité publique.



Police municipale

En 2016, 19 nouveaux policiers seront recrutés permettant à la Ville d'atteindre son objectif cible de **180 agents**. La présence de la police municipale va ainsi être accrue afin d'assurer une relation de proximité sur l'ensemble du territoire et aux différents moments de la cité. Chaque unité et grands secteurs verront leurs effectifs renforcés.

Les investissements prioritaires en 2016 sont les suivants :

- Extension des réseaux de la couverture radio et acquisitions matériel radios : **0,1 M€**
- Acquisition de véhicules : **0,2 M€**
- Acquisition de matériel (gilets pare-balles, casques, armes, ...) et casiers vestiaires : **0,1 M€**
- Rénovation locaux police : **0,1 M€**
- Achats de logiciels métiers, géolocalisation, cartographie, main courante : **0,1 M€**
- Sécurisation du Domaine de Grammont : **0,4 M€**



Surveillance de la voie publique et de l'environnement urbain

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) veillent au respect du stationnement dans les différentes zones de la ville. Cette activité de stationnement payant sur voirie représente **1,6 M€**, induisant les recettes liées à la gestion des horodateurs pour **3,9 M€**.

Vidéo protection

Le **Centre de Supervision Urbaine de Montpellier** fait partie intégrante de la politique de sécurité et de sûreté de la Ville, dont il constitue un **outil à part entière** en matière de lutte préventive contre l'insécurité, d'aide à la gestion de l'espace public et de collaboration avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

La vidéo-protection urbaine, le Centre de Supervision Urbaine, ouvert 24h/24 et 7j/7, gère aussi en permanence la **sécurité du tunnel Comédie**, et le **contrôle d'accès à l'aire piétonne** aux heures de fermeture du service gestionnaire de la Police Municipale.

Les investissements prévus en 2016 sont les suivants :

- Achat d'un logiciel de supervision, remplacement de caméras obsolètes : **0,2 M€**
- Extension de la vidéo-protection (AP/CP) : **0,9 M€**



Le conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

L'action de la Ville s'organise par le biais de partenariats avec l'Etat, garant de la sécurité des personnes et des biens, et d'une multiplicité d'acteurs relevant de la sphère associative ou institutionnelle.

Ainsi, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) associe l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de la sécurité et de la prévention : Préfecture, Services de la Justice, la Police Nationale, Police Municipale, Conseil Départemental, TAM, SNCF, CCI, bailleurs, Education Nationale, Associations.

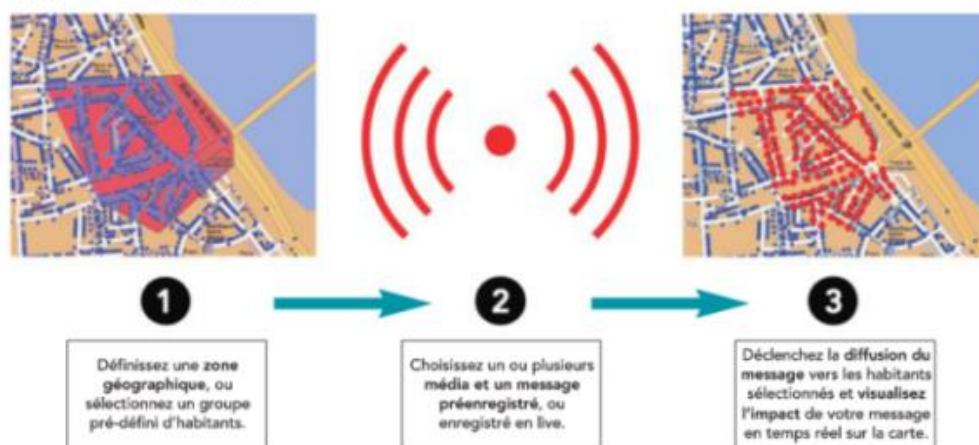
Il assure le co-pilotage de la prévention spécialisée en lien avec les services du Conseil Départemental de l'Hérault chargé de la protection de l'enfance et de l'adolescence et celui de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) en lien avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) et le président du Tribunal de Grande Instance de Montpellier.

Cellule de prévention et de gestion des risques dédiée aux actions de sécurité civile

Cette cellule répond aux pouvoirs de police du maire en matière de sécurité civile, en lien avec les services et partenaires compétents (techniques, préfecture, sapeurs-pompiers, police) sur les éléments suivants :

- Préparation et participation à la gestion des événements de sécurité civile survenant sur la commune de Montpellier (pluies & inondations, feux de forêt, accident de transport de matières dangereuses). Mise en place des actions/obligations de sauvegarde (alerter, informer, mettre à l'abri, soutenir) ;
 - Encadrement du cadre d'astreinte (rédaction des process, formation, accompagnement) ;
 - Sensibilisation des populations aux risques majeurs ;
 - Actions de prévention (diagnostic des risques, rappel et application réglementaire).
-
- Action pérennisation du module « Téléalerte » : L'inscription gratuite à la téléalerte permet de prévenir et alerter les populations (avec des renseignements fiables : numéro de téléphone...) d'un événement de sécurité civile (majeur) sur le territoire communal pouvant les concerner (exemples : vigilance rouge pluies inondations, habitation située dans une zone à risque d'inondation, canicule)

TÉLÉALERTE EN 3 ÉTAPES



2.2.2.3 Confort énergétique

Montpellier est la 1^{ère} Ville à recevoir le prix des Éco Maires remis par Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Ce trophée Éco Action "Monde et Climat" récompense la politique de la Ville de Montpellier en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

Le budget 2016 prévoit les études et les travaux suivants :

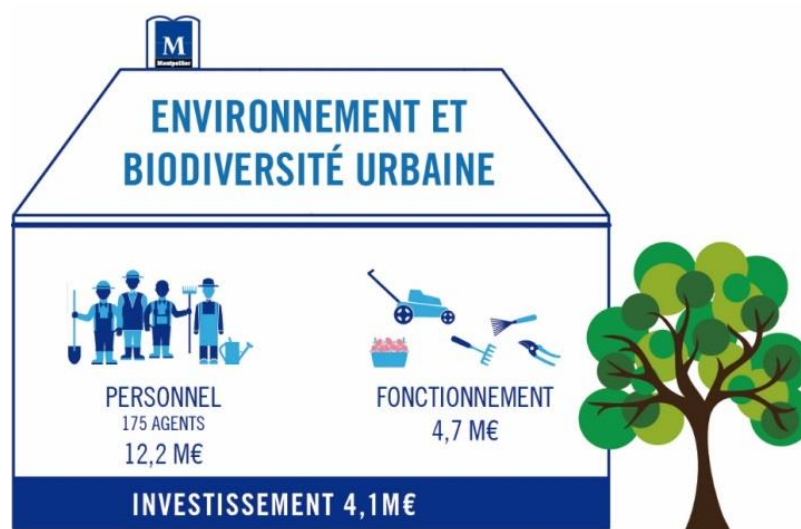
- Travaux sur les bâtiments publics, renouvellement de chaudières, générateurs d'air chaud, armoires électriques, etc (Gymnase Jean Bouin, Maison pour tous Escoutaire, Gymnase Busnel, halte-garderie Thérèse Sentis, etc...) : **0,3 M€**
- Travaux de rénovation énergétique écoles (Groupe scolaire Frédéric Bazille, Groupe scolaire Jean Moulin etc.) : **0,3 M€**
- Etudes thermiques dans les écoles et réfection de toitures (Maternelle Bertie Albrecht, Ecole Paul Eluard, Structures Curie et Daudet) : **0,1 M€**

2.2.2.4 Environnement et biodiversité urbaine

La Ville de Montpellier entend prolonger la dynamique de **diminution des surfaces arrosées** et de **transformation de ses espaces verts**, en développant des massifs de vivaces et des prairies méditerranéennes adaptées au climat montpelliérain.

Espaces verts

Montpellier est déjà reconnue par les plus hautes instances internationales. Elle est membre de la Convention sur la diversité biologique de l'ONU et s'est engagée aux côtés de Montréal, Bonn, Curitiba, Singapour et Nagoya à « penser global et agir local » en matière de biodiversité. Montpellier possède un patrimoine naturel extraordinaire.



Les principaux investissements en 2016 sont les suivants :

0,1 M€ : Acquisition de bancs et aménagement de nouveaux espaces.

1,4 M€ : Travaux de conservation du patrimoine, notamment aires de jeux, trames vertes et bleues, Mas Nouguier, divers parcs, jardins collectifs, Parc Sainte Odile.

PARC LUNARET

Avec ce budget 2016, Montpellier lance la refonte complète du Parc Lunaret tout en sacralisant la gratuité.

PARC LUNARET : 30 M€ investis
Gratuité maintenue pour les visiteurs

Les investissements prévus sur le Zoo de Lunaret en 2016 sont les suivants :

1,5 M€ : Programme de travaux Parc de Lunaret (AP/CP)

0,1 M€ : Achat de matériel

0,2 M€ : Travaux, signalétique, toilettes sèches, réfection de volières, réfection de cages, étanchéité petit lac.

Le ZOO en quelques chiffres :

- 60 hectares,
- 110 personnes font vivre le parc zoologique,
- 141 espèces animales,
- 1357 animaux environ,
- 12 tonnes de viande et de poissons consommées par les carnivores du parc,
- 40 tonnes de fruits et légumes croqués par nos pensionnaires,
- 219 tonnes de foin et de luzerne mangés par une partie de nos animaux,
- 48 tonnes de granulés et croquettes mangés par les différentes espèces du parc. A chaque espèce sa variété de croquettes !

Depuis 2010 les girafes se plaisent à Montpellier. Mandela, dernier arrivé en 2016.



Notre zoo participe à la **conservation du monde animal** en assurant une reproduction viable de nombreuses espèces.



2.3 UN BUDGET 2016 VOLONTAIRE POUR CRÉER DU LIEN SOCIAL



Avec plus de 60 réunions publiques proposées en 2015, Montpellier a pris un tournant majeur en matière de démocratie participative. La Ville est l'une des rares municipalités de France à avoir désigné par tirage au sort les membres de ses conseils de quartier et de ses conseils citoyens. Cette consultation des citoyens sur la vie de la cité va continuer en 2016 au bénéfice d'un territoire encore plus solidaire, équitable, réparé, préservé et plus que jamais attractif.

2.3.1 MONTPELLIER, UNE VILLE QUI JOUE COLLECTIF

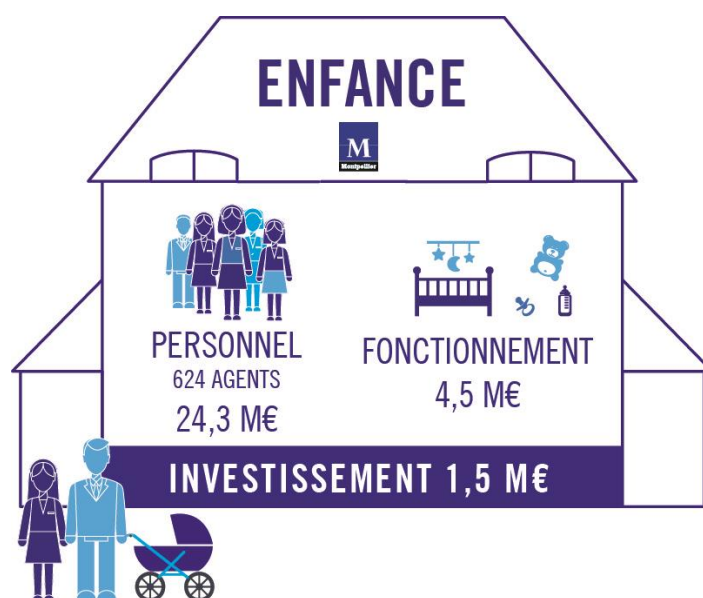
2.3.1.1 Enfance

C'est depuis la plus tendre enfance que le travail de socialisation se construit.

Aujourd'hui, près de 4000 enfants sont reçus quotidiennement en accueil régulier ou occasionnel dans les établissements montpelliérains municipaux, associatifs ou privés, ainsi que chez les assistantes maternelles libérales installées à Montpellier.

Montpellier est l'une des villes les mieux classées pour le nombre de places d'accueil de la petite enfance par habitant, avec une offre collective supérieure à la moyenne nationale.

Aujourd'hui la Ville de Montpellier continue de développer le parc d'accueil, tout mode de garde confondu, afin de faire face à une demande croissante.



La Ville de Montpellier exprime sa volonté d'offrir aux petits montpelliérains les conditions d'un développement équilibré et adapté à l'évolution de leurs besoins.



Au total **plus de 30 M€** par an sont consacrés à l'accueil du jeune enfant par la Ville de Montpellier.

Principaux investissements en 2016

INVESTISSEMENTS	BUDGET ALLOUÉ
Réhabilitation et extension de la crèche Agropolis	0.3 M€
Divers diagnostic avant travaux Etudes pour projets 2016	0.1 M€
Travaux de réhabilitation, de rénovation et de mise en conformité (L. Guiraud, F. Dolto, Antigone, Mowgli, Robin des Bois, La Coupole, Le Petit Prince de Boutonnet, les 7 Nains)	0.4 M€
2 ^{ème} tranche de travaux sur la Halte-garderie Villeneuve d'Angoulême	0.2 M€
Aménagement du 7 ^{ème} relais d'assistants maternels	0.2 M€

Le contrat Enfance Jeunesse : une dynamique pour améliorer l'offre d'accueil des jeunes enfants sur notre territoire.

En 2016, la Ville signera un nouveau contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiales : à la clé, 261 places supplémentaires en accueil collectif d'ici à 2018.



2.3.1.2 Jeunesse

La ville de Montpellier souhaite apporter à sa jeunesse toutes les clés pour une vie étudiante et une entrée dans la vie active réussies. Le budget 2016 traduit des actions de fonds menées pour cette population qui constitue l'avenir de notre cité.

L'Espace Montpellier Jeunesse

L'Espace Montpellier Jeunesse offre des services importants et met en place des dispositifs s'adressant à plus de 87 000 jeunes de 12 à 29 ans :

- L'**insertion** et l'**emploi** (tenue de permanences pour l'emploi)
- La **prévention** et la **citoyenneté** (permanences de juristes et d'avocats, accompagnement des actions de solidarité par la Bourse Initiative Jeunes)
- Le **logement**, grâce à un lieu d'information au sein de l'Espace Jeunesse, au dispositif Clé Montpellier Logement et l'organisation chaque année de l'espace logement étudiant au sein du Corum
- L'aide à l'**obtention du BAFA**
- L'aide au **permis 2 roues**

L'enveloppe budgétaire en 2016 est de **0,7 M€**

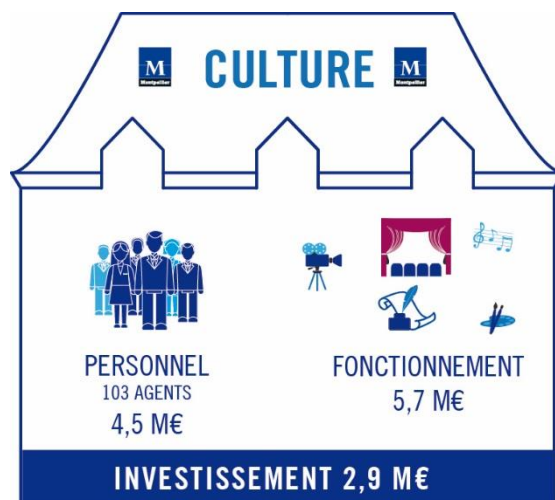
La carte été jeune

La carte été jeune (**0,1 M€** de dépenses au Budget 2016) s'adresse à tous les jeunes montpelliérains de 12 à 29 ans, elle permet à chacun de bénéficier d'un véritable passeport pour les loisirs durant l'été avec plus de 30 activités programmées.



2.3.1.3 Culture

La Ville de Montpellier possède un patrimoine culturel exceptionnel et riche en projets, évènements et manifestations. Ces actions dynamiques et originales rythment la vie de la cité et s'adressent à tous les publics.



La Ville de Montpellier coordonne des manifestations telles que :

- La Comédie du livre qui devient métropolitaine en 2016,
- L'Agora des Savoirs,
- La Zone Artistique Temporaire (ZAT),
- La Fête de la Musique.



La 31^{ème} édition de la **Comédie du Livre**, du 27 au 29 mai 2016, marque un nouveau tournant pour cette grande manifestation culturelle populaire, gratuite et accessible à tous les publics et qui sera étendue pour la 1^{ère} fois au territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, en amont et pendant la manifestation.



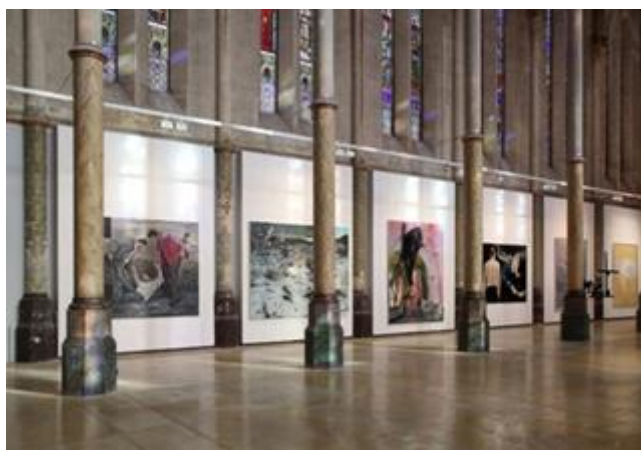
Des expositions de qualité rythmeront l'année 2016

- Le Carré Sainte Anne, après le street artist JonOne en 2015, sera investi par Carole Benzaken qui vit et travaille à Paris. Elle exploite dans son travail artistique depuis une vingtaine d'années les notions de transparence, de profondeur, de lumière. Elle se confronte aujourd'hui à l'architecture avec l'exposition "YOD".



Nous dédierons un budget de **1,5 M€** à la réhabilitation du Carré Sainte-Anne, dont **0,6 M€** en 2016.

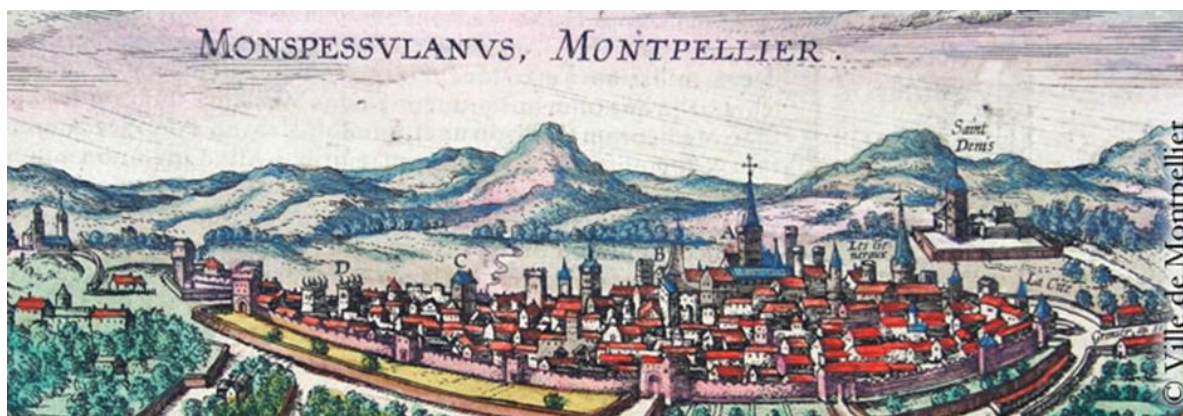
SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	
Programme Global	Crédit 2016
1,5 M€	0,6 M€



- La 10ème édition de la **ZAT** Montpellier, manifestation culturelle gratuite, accessible à tous qui propose chaque année une expérience inédite dans un quartier différent de la ville : Rendez-vous incontournable, elle se déroulera cette année dans les faubourgs de Figuerolles, les 9 et 10 avril. L'Histoire de ce quartier, terre de résistance pendant la seconde guerre mondiale, puis par la création de la "Commune libre", qui portait en elle une certaine vision dérisoire de l'ordre établi, se distingue notamment par l'expression des arts populaires.



La Ville affectera un montant de **0,7 M€** pour les travaux d'aménagement des nouvelles archives (AP/CP).



En 2016 se poursuivra la rénovation de la salle Louis Feuillade (**0,1 M€**) et **0,3 M€** seront consacrés à la réalisation de gros travaux sur les bâtiments culturels.

RENOVATION DE LA SALLE LOUIS FEUILLADE	
Programme Global	Crédit 2016
1 M€	0,1 M€

0,3 M€ seront consacrés à la réalisation de travaux sur les établissements culturels.

CREDIT GLOBALISE CULTURE ET PATRIMOINE
Année 2016 0,3 M€

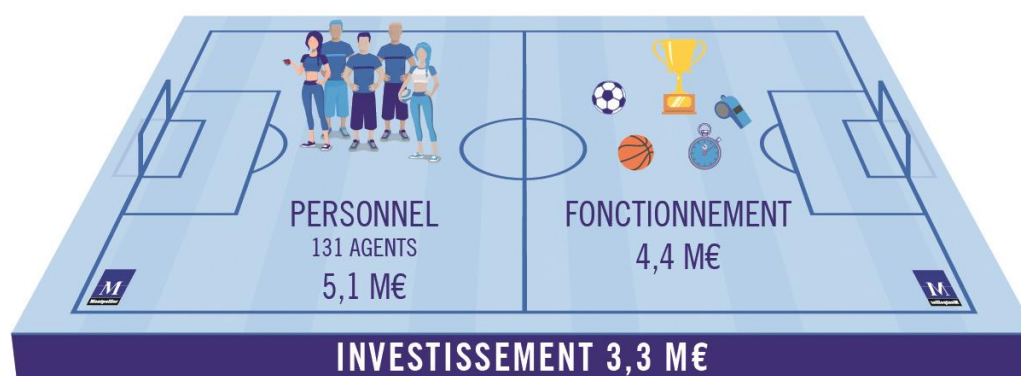
Enfin, **0,1 M€** permettront à la Ville d'ériger une statue pour le guitariste gitan Manitas de Plata, roi du Flamenco.



2.3.1.4 Sports

Les différents événements culturels, sportifs et événementiels continueront à être développés afin de continuer à faire de Montpellier une Métropole dynamique et attractive tout en poursuivant la mise en valeur de notre patrimoine.

SPORTS



Avec 270 équipements sportifs municipaux répartis dans l'ensemble des quartiers, la Ville de Montpellier offre à chacun la possibilité de pratiquer le sport de son choix, et ce dans des conditions idéales grâce à des équipements de qualité.

Base de pleine nature	2	Stade d'athlétisme	1
Auto modélisme	2	Tir à l'arc	1
Rugby	2	Plateaux sportifs	43
Skate Park	2	Tennis	37
Tir aux armes	2	Football	32
Base nautique	1	Boulodrome	30
Base-Ball	1	Salle de sport	19
Centre équestre	1	Gymnase	18
Football américain	1	Multisports	15
Parcours atelier VTT	1	Beach Volley	9
Piste athlétisme	1	Mini Football	5
Quillodrome	1	Mur d'escalade	4
Parcours sportifs	4	Jeu lyonnais	3
Plaine de jeu	3	Gymnase spécialisé	3

Afin d'entretenir et améliorer le patrimoine sportif de la Ville, nous avons prévu les investissements suivants :

- Travaux dans les gymnases : **0,4 M€**
- Travaux d'entretien sur les stades : **0,4 M€**
- Reconstruction de synthétique Mosson 2 suite aux inondations (financement du CNDS et de la FFF) : **0,6 M€**



- Réfection terrain Tritons – requalification de l'ancienne aire de jeux à l'entrée du groupe scolaire « Les Tours » - (Financement CNDS et FFF) : **0.5 M€**



- Vestiaires du stade de Grammont (AP/CP) : **0,7 M€**
- Travaux sur équipements sportifs (Gymnase des Arts, Vestiaire foot Giambrone, locaux associatifs Mas de Costebelle) : **0,2 M€**

En 2016 Montpellier rayonnera au travers des nombreuses manifestations qui se dérouleront sur son territoire.

- Le Marathon de Montpellier, avec un nouveau parcours pour sa 6ème édition, mettra en valeur 6 communes de notre territoire, du quartier d'Antigone jusqu'à la mer. 5000 participants sont attendus au départ de cette épreuve, organisée en partenariat avec le Montpellier Métropole Athlétique Méditerranée et classée aujourd'hui dans le top 10 des Marathons français. Cette nouvelle édition illustre l'esprit de coopération qui fédère par le sport les différents territoires et communes partenaires.



- Montpellier, classée deuxième Métropole sportive de France après Paris, sera la seule à accueillir en 2016 deux étapes (arrivée et départ) du Tour de France sur son territoire.



2,6 M€ de retombées économiques directes.

- En outre l'année 2016 sera rythmée par des rendez-vous très prisés, avec en premier lieu le FISE, le Beach Volley, les 10 kilomètres de Montpellier, l'Urban Trail, la fête des Sports au Parc Montcalm (avec un zoom sur le vélo), l'Open Sud de France de tennis et le tournoi de tennis féminin organisé par l'ASPTT.



2.3.2 MONTPELLIER, UNE EXIGENCE DE PROXIMITÉ

2.3.2.1 Maisons pour tous

Les Maisons pour Tous situées au cœur des bassins de vie constituent un maillage cohérent de la Ville pour faire vivre les quartiers au bénéfice de tous.



Les 22 Maisons pour Tous sont réparties sur l'ensemble du territoire montpelliérain et proposent une importante offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Chaque semaine, plus de 1200 ateliers hebdomadaires sont ouverts aux Montpelliérains.



Dans le Budget 2016 :

- **0,2 M€** sont prévus pour les travaux dans les Maisons pour tous (Brassens, Albertine Sarrazin, Léo Lagrange, François Villon, Voltaire)
- **0,3 M€** sont prévus pour la remise en état suite aux intempéries MPT Rosa Parks

2.3.2.2 Solidarité

2.3.2.2.1 Le CCAS

La Ville de Montpellier soutient le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, en l'accompagnant dans ses missions de prévention de l'exclusion et d'insertion des personnes en difficulté. Nous poursuivons ainsi, notre politique sociale en soutenant les actions en faveur des plus démunis.

La subvention versée en faveur du CCAS en 2016 s'élève à **12 M€**.



7 EHPAD



764 AGENTS



17 CLUBS « ÂGE D'OR »

La mission du CCAS est en outre de mettre en place des actions et des lieux de vie pour les **seniors** : 7 HPAD sont ainsi gérés par notre CCAS qui anime également le réseau des 17 clubs de **l'Age d'Or** qui propose une grande variété d'animations aux 8 000 adhérents en possession de la carte Age d'Or.



Avec un budget de fonctionnement de **40,7 M€** et **2,5 M€** d'investissement, le CCAS remplit ses missions d'accompagnement des populations fragiles.

Plus de 30 000 personnes sont reçues annuellement par le CCAS, au siège et à l'annexe Mosson.

2.3.2.2 Le soutien aux associations

La Ville aide les **associations** dans leurs évolutions, leur hébergement et, plus largement, est à leur disposition pour les accompagner dans leurs démarches auprès des services municipaux, informer les Montpelliérains de leurs actions.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS



1 716 DEMANDES



845 PROJETS DÉPOSÉS



5,6 M€ DE SUBVENTIONS

2500 associations et des milliers de bénévoles démontrent le formidable tissu de solidarité et de convivialité de la Ville de Montpellier grâce à une vie associative très riche et diversifiée.



2.3.2.2.3 Montpellier au quotidien

Réunions de concertation, guichets d'accueil, numéros dédiés, tout est fait pour que la Ville évolue et reste connectée avec ses habitants.

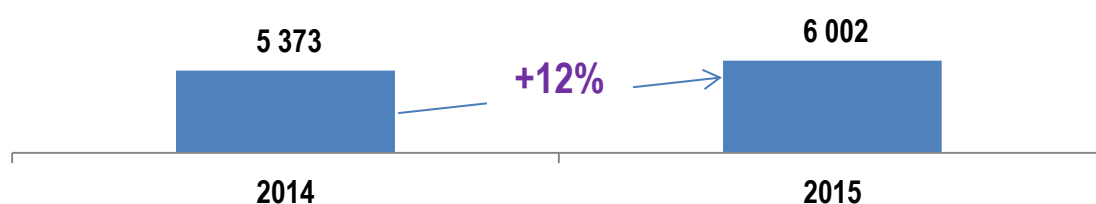
Montpellier au quotidien permet de répondre de façon directe aux demandes des Montpelliérains relatives à l'espace public, par le biais du numéro vert et des courriers des habitants et des sollicitations des comités de quartier. La commission Montpellier au quotidien à l'intention des Montpelliérains apporte des réponses pour des interventions rapides sur des problèmes de la vie quotidienne : tags, lampadaire grillé, trottoir endommagé, banc cassé...

Crédits prévus au budget 2016 :

- Crédits de proximité : **0,6M€**
- Montpellier au quotidien : **1,2M€** dont une partie viendra subventionner des actions désormais portées par la Métropole.

Le **Numéro Vert** et le formulaire en ligne dédiés à Montpellier au Quotidien sont des outils de liaison entre les services de la Ville et la population. Ils visent à simplifier les démarches pour des interventions de services rapides sur des problèmes de la vie quotidienne.

Le nombre de constats ayant donné lieu à une intervention a augmenté de + 12% entre 2014 et 2015 :



2.3.2.3 Tourisme et activité commerciale

Notre plan d'action pour le Centre-Ville de Montpellier consiste à le stimuler et lui permettre de jouer son rôle de moteur de notre Métropole. Prenant en compte le quartier d'Antigone et les Faubourgs, il permettra d'améliorer le cadre de vie des Montpelliérains et agira notamment en faveur du commerce, de l'emploi et du logement.

2.3.2.3.1 La promotion internationale et touristique

Tourisme

La politique touristique constitue un des piliers de la Montpellier Méditerranée Métropole. A ce titre, l'offre de tourisme a vocation à étendre son action pour améliorer son impact économique.

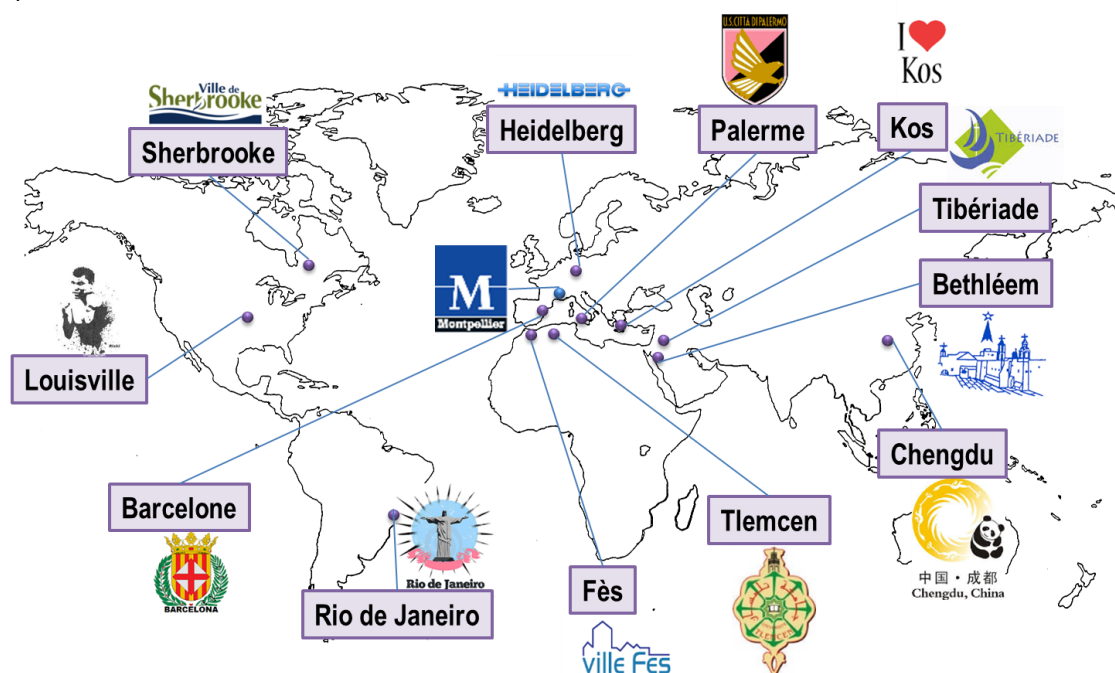
De nombreuses manifestations organisées par la Métropole et par notre Ville vont faire rayonner notre territoire en 2016. La dernière en date est l'accueil de l'élection de Miss France qui vient d'être actée le 16 mars 2016.



Relations internationales

Il y a près de 60 ans, Montpellier signait son **1er accord de jumelage**. Au fil des années, son désir toujours plus vif de tisser des liens à travers le monde n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui Montpellier **compte 11 villes jumelles** aussi éclectiques que dispersées ; de la mégalopole de Rio de Janeiro ou de Chengdu à la petite ville de Bethléem en Cisjordanie ou encore Heidelberg, Louisville ou l'île de Kos, Montpellier échange et partage ses savoir-faire avec tous, sur tous les continents.

Palerme, ville italienne, chef-lieu de la région de Sicile est la **12^{ème} ville-sœur** de Montpellier. Ces actions de jumelage participent à la mise en réseau des **actions culturelles** et permettent de faire **rayonner le territoire** montpelliérain au niveau international.



Frégate Languedoc

La Ville de Montpellier devient en 2016 marraine de la frégate de la Marine nationale Languedoc. L'objectif, outre d'apporter son soutien à la Marine nationale, est de créer du lien social entre les Montpelliérains et les personnels militaires en développant des échanges éducatifs, culturels et économiques à travers des actions principalement orientées en direction de la jeunesse et du monde économique.



2.3.2.3.2 L'activité commerciale

Afin de préserver les commerces de proximité, il faut qu'il y ait une équité commerciale entre le centre-ville et les grands centres commerciaux.



Le budget 2016 porte spécifiquement sur le développement commercial, en facilitant d'abord l'implantation de nouvelles enseignes sur le Boulevard du Jeu de Paume (partenariat avec la CCI pour l'installation de grandes enseignes, terrasses et commerces de proximité) et avec la rénovation à venir du Centre commercial du Polygone. C'est aussi par le transfert concerté du Marché de la Place Salengro vers Plan Cabanes, l'ouverture des Halles Castellane sur l'espace public et la construction de nouvelles Halles Laissac dans le style Baltard, conformément à l'avis des commerçants et riverains

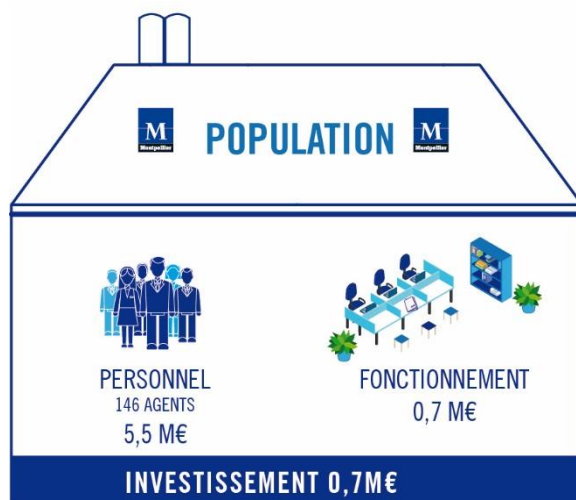
Des manifestations pour dynamiser notre Cœur de Ville :

En 2016 les manifestations à succès, telles que les Estivales, les Hivernales et Cœur de Ville en lumière, plébiscitées par la population régionale et les touristes de passage, renforceront l'attractivité de notre Ville.



Investissement : 0,3 M€ pour les installations électriques, traçage halles et marchés, maintenance et remplacement des élingues pour les illuminations.

2.3.2.4 Services à la population



Proximité et simplification des démarches pour l'utilisateur

De nombreuses démarches touchant au quotidien des Montpelliérains sont réalisées en mairie, comme celles liées aux inscriptions scolaires ou aux listes électorales, dont certaines sont également effectuées en lien avec la Préfecture et le Parquet.

Pour accompagner au mieux l'utilisateur dans ses démarches, la collectivité s'appuie sur un maillage territorial renforcé avec des services à la population décentralisés dans six quartiers de la ville, un bureau de déclaration de naissance dans les trois maternités et trois sites funéraires.

Les modes de vie ont évolué. La dématérialisation et le développement des démarches en ligne sur Montpellier.fr permettent à la collectivité de mieux prendre compte les contraintes quotidiennes des usagers.

La mise en place d'un guichet Ville/Métropole autour des thématiques transversales comme la culture, le sport, la solidarité et le développement durable illustre également cette volonté de rapprochement et de simplification des démarches pour l'utilisateur.



Une qualité d'accueil certifiée Qualiville

La collectivité s'est engagée dans un processus d'amélioration constante de la qualité de service aux usagers au travers d'un référentiel dédié. Et depuis maintenant 6 ans, l'AFNOR renouvelle chaque année à la Ville de Montpellier sa certification Qualiville.

2016 sera l'occasion d'envisager cette démarche d'amélioration pour les guichets Ville/Métropole ouverts sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le 1er janvier.

Qualiville 2015

**97 % d'utilisateurs satisfaits (2014 : 96%, 2013 : 93%)
dont 61% très satisfaits**

Budget 2016 : la priorité est donnée à l'amélioration des espaces d'accueil des usagers

Les travaux d'amélioration de l'accessibilité des trois cimetières de la ville initiés depuis plusieurs années seront poursuivis, avec une attention particulière portée aux cheminements piétonniers.

La qualité de l'accueil des usagers sur l'ensemble du territoire montpellierain est également au cœur du budget 2016, avec des travaux de rénovation et de réaménagement de l'espace dans les mairies de proximité.



Un projet spécifique d'agrandissement sera mis en œuvre pour la mairie de proximité de Mosson qui accueille depuis le 1er janvier 2016.

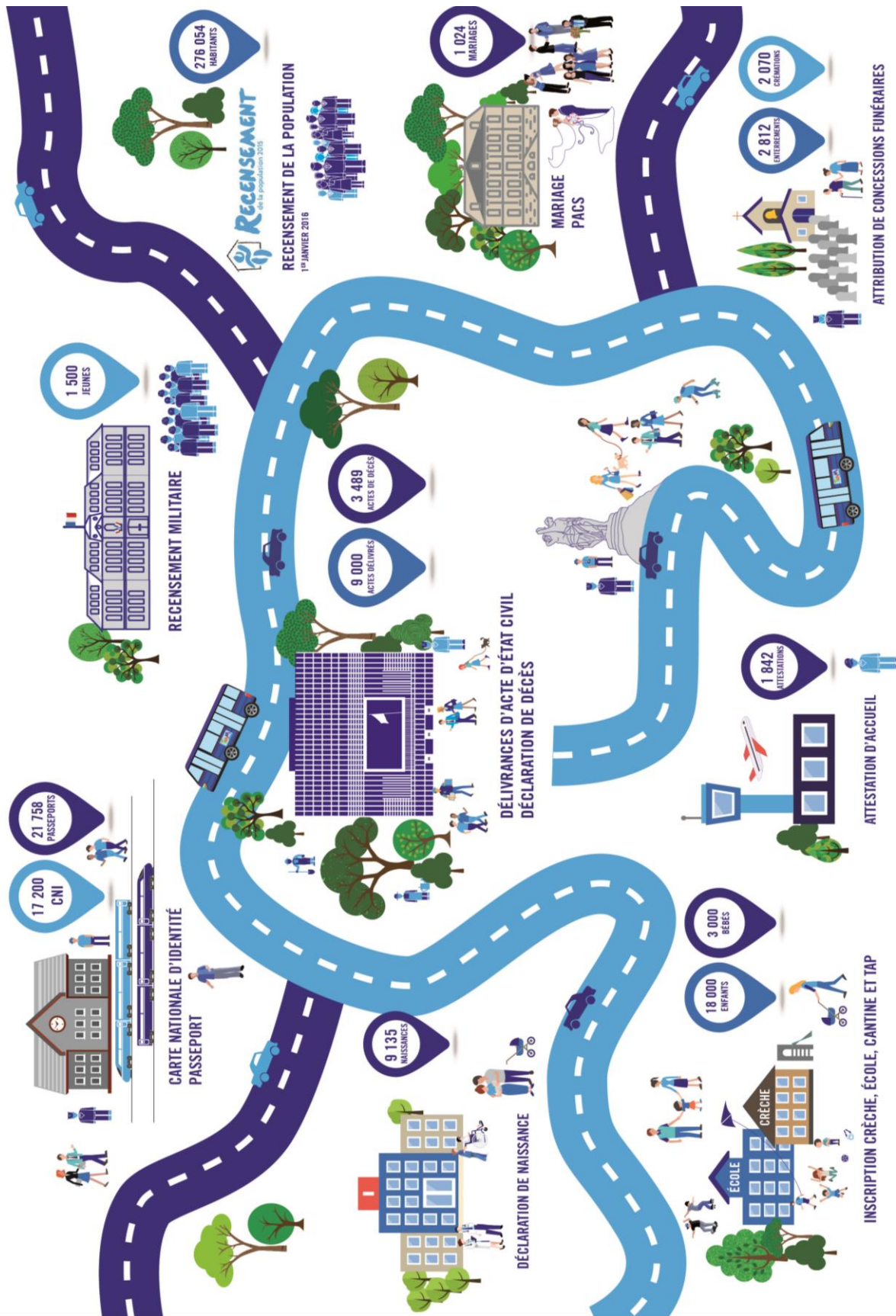
Paysage urbain avec une route qui passe devant un certain nombre de bâtiments publics.

Chaque jour :

1 000 usagers reçus

1 500 appels gérés

Les services à la population de la Ville de Montpellier



Ce budget 2016, élaboré dans un environnement contraint, vient réaffirmer notre engagement de **stabilité de la fiscalité** et notre volonté de **maintenir un niveau d'investissement élevé**.

Le bouclage ne fut possible qu'avec la nécessaire **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, et notamment une évolution désormais contenue des dépenses de personnel.

Notre engagement de faire mieux avec moins est tenu, cette exigence est la clé de voûte de ce mandat.

Les Montpelliérains portent une vision ambitieuse pour notre Ville, tout en comprenant la période de choix que nous traversons. C'est pour eux que nous avons construit ce budget primitif 2016.

A nous désormais de le mettre en œuvre afin que notre belle Ville de Montpellier, jeune et dynamique, rayonne par son attractivité sur toute la grande région et, au-delà, sur toute la Méditerranée.

